



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

RAPPORT LOI ENERGIE-CLIMAT

ARTICLE 29

JUIN 2026



SOMMAIRE

SECTION A - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

1.	DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	5
2.	MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS	20
3.	PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	26
4.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE	30
5.	INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES.....	45
6.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	48
7.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	58
8.	PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	63
9.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	88

SECTION B - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

1.	DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ.....	91
2.	RAPPORT PAI CARMIGNAC GESTION SA	102



SECTION A

**INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET
AU CLIMAT**

1

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ



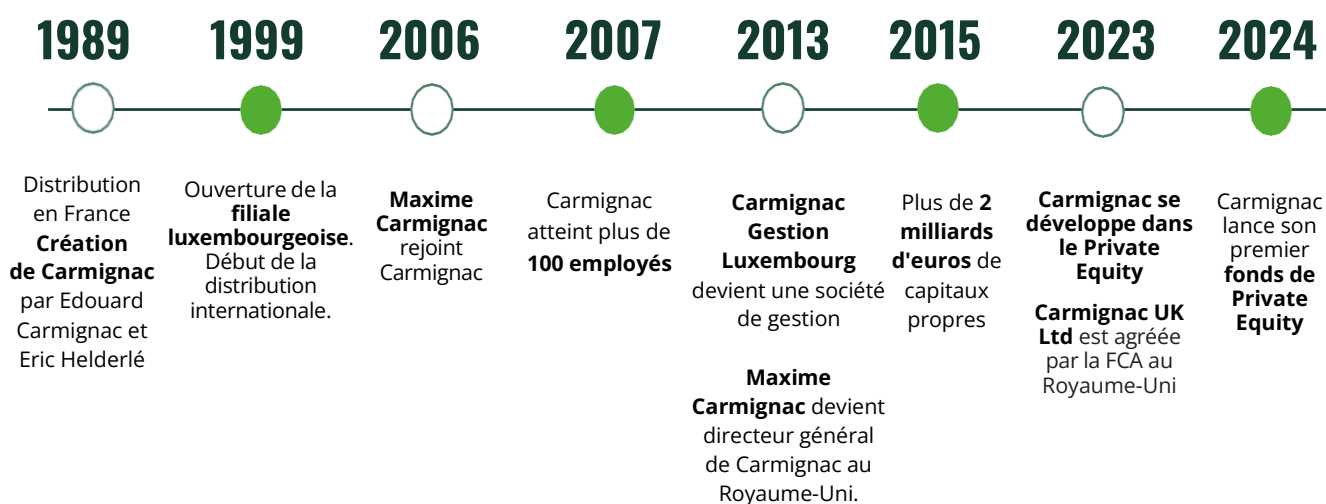
À PROPOS DE CARMIGNAC

Carmignac est une société de gestion d'actifs fondée en 1989 sur trois principes fondamentaux toujours d'actualité : un esprit entrepreneurial, la perspicacité humaine et un engagement actif. Notre équipe de gérants de portefeuille garde la liberté et le courage d'effectuer une analyse indépendante des risques, de la traduire en convictions fortes et de les mettre en œuvre. Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et d'avoir une empreinte positive sur la société et l'environnement, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement et en usant, en tant qu'actionnaire actif de notre influence auprès des entreprises.

Notre culture collaborative de débat, de travail sur le terrain et de recherche interne signifie que nous améliorerons toujours l'analyse des données avec une vision humaine afin de mieux gérer la complexité et d'évaluer les risques cachés.

Nous sommes à la fois des gestionnaires et des partenaires actifs, engagés auprès de nos clients, nous assurons la transparence de nos décisions d'investissement et nous en sommes toujours responsables. Avec un capital entièrement détenu par la famille Carmignac et ses collaborateurs, Carmignac est aujourd'hui l'un des principaux gestionnaires d'actifs en Europe, opérant à partir de sept bureaux différents.

Aujourd'hui, comme tout au long de notre histoire, nous nous engageons à faire plus et mieux pour gérer activement l'épargne de nos clients sur le long terme.



CARMIGNAC EN BREF¹



**Plus de
35 ans**

de confiance et
expertise



40,9 €

Milliards d'encours
sous gestion



26

Stratégies
d'investissement



**294
Employés**

59 Gérants et
analystes



**7 bureaux
en Europe**

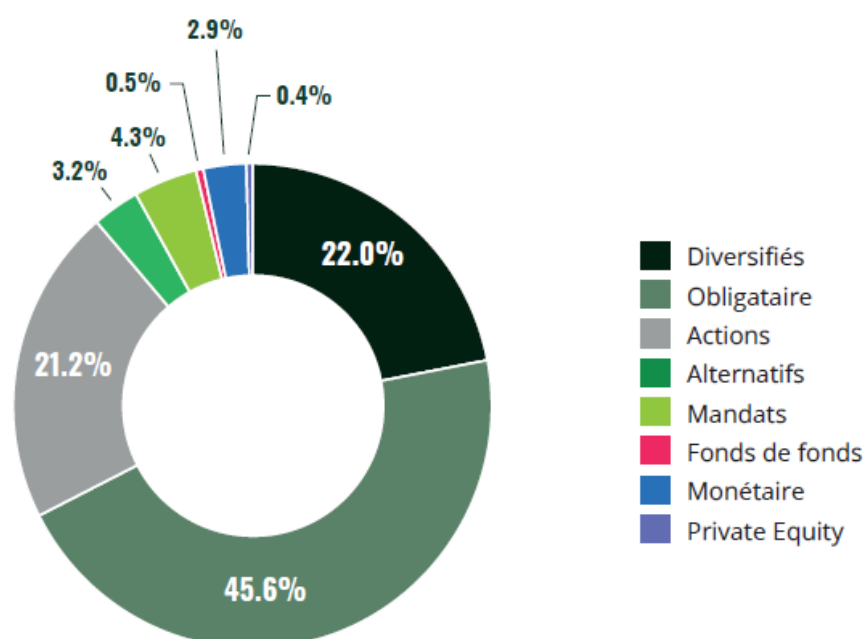
Équipes de gestion
basées à Paris,
Londres et
Luxembourg



~90%

Stratégies
d'investissement
classées Art. 8 & 9 SFDR

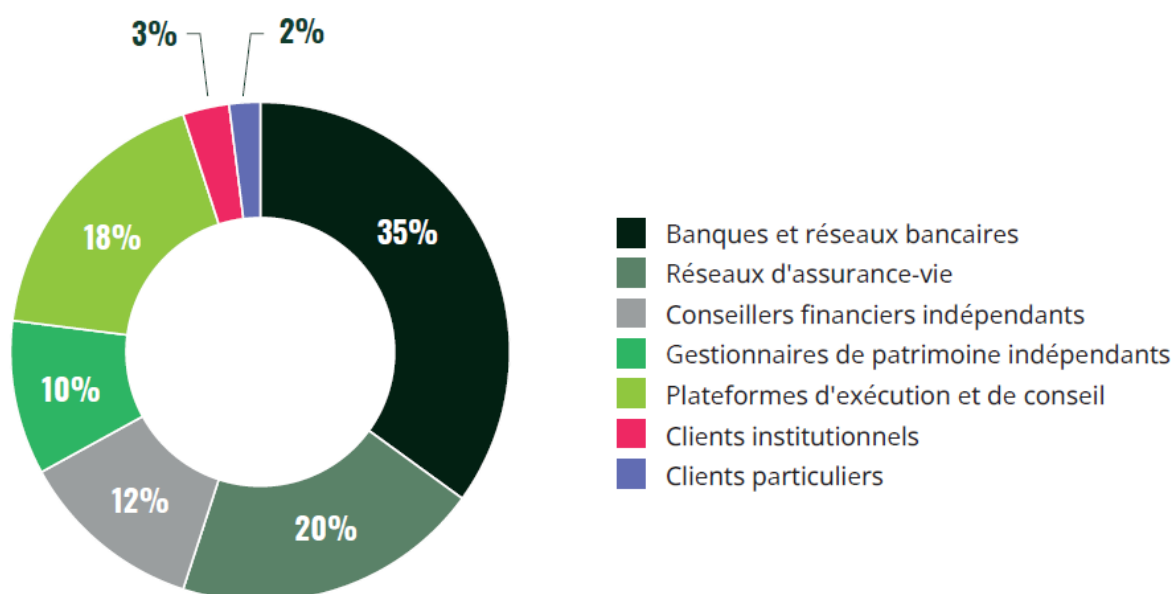
ACTIFS SOUS GESTION PAR STRATÉGIE²



¹ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

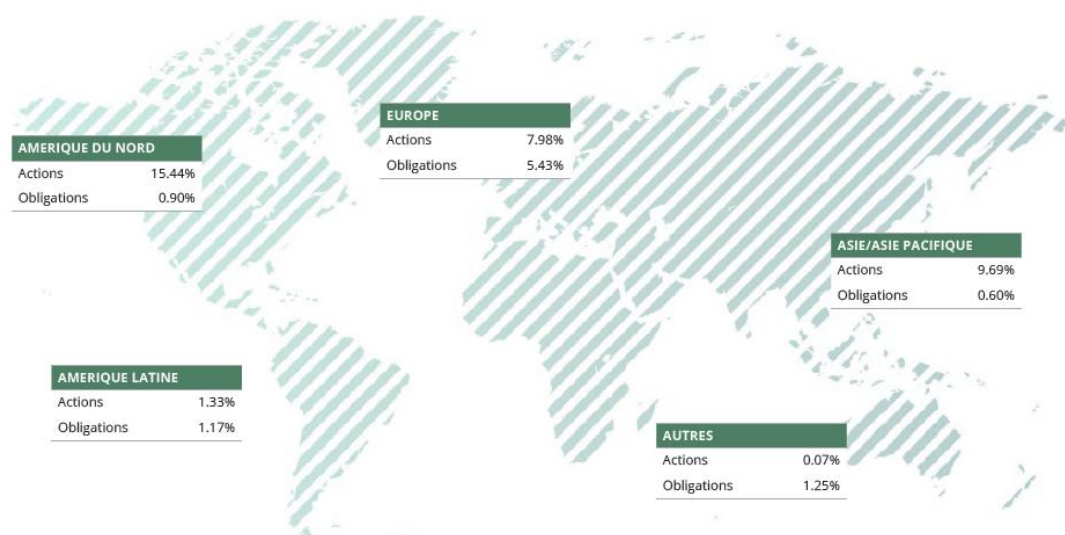
² Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

ACTIFS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENTELE³



A l'origine, Carmignac s'appuyait sur les conseillers en investissement français pour distribuer ses produits. Aujourd'hui, la principale clientèle de distributeurs de Carmignac se compose de grands conseillers indépendants, de banques de détail et privées, de réseaux d'assurance et de clients institutionnels. Ces réseaux de distribution sont implantés majoritairement dans les principaux pays d'Europe continentale, et au Royaume-Uni, où Carmignac peut utiliser son modèle de distribution tiers bien établi.

ACTIFS SOUS GESTION PAR GÉOGRAPHIE⁴



³ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

⁴ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

NOS CONVICTIONS ET NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre objectif est de gérer activement l'épargne de nos clients qui sont les clients finaux de nos réseaux de distributeurs. Pour atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients, nous adoptons une approche d'investissement fondée sur des convictions dans le cadre d'un nombre restreint de stratégies.



UNE RECHERCHE INDÉPENDANTE ET PROPRIÉTAIRE

Les décisions d'investissement s'appuient sur des recherches indépendantes et fondamentales qui nous offrent une compréhension des entreprises sur lesquelles nous pouvons allouer du capital.



LA SYNERGIE DES IDÉES

Notre culture d'entreprise favorise le travail d'équipe, le partage d'idées et la diversité culturelle et géographique.



UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES CONVICTIONS

Cette synergie encourage les analystes et les gérants de portefeuille à partager leurs idées d'investissement.



LA GESTION DES RISQUES

La capacité à gérer efficacement les risques de marché constitue l'un des fondements du style de gestion de Carmignac depuis de nombreuses années.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et de **contribuer positivement à la société et l'environnement**. En tant qu'investisseurs actifs, nous utilisons nos droits d'actionnaires pour inciter les entreprises à améliorer leur gouvernance, leur empreinte carbone et leur gestion du capital humain. Notre indépendance nous affranchit des obligations de résultats à court terme. Elle nous permet de voir plus loin que l'existant et de prendre en compte la trajectoire des entreprises. Nous conjugons liberté et discipline grâce à une analyse quantitative propre en perspective par nos gérants et analystes.

LA DURABILITÉ AU COEUR DE NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT



EXCLUSION: Nous évitons les entreprises et les secteurs qui sont en conflits avec nos principes et valeurs, par exemple les producteurs de tabac ou les sociétés minières de charbon. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'exclusion⁵.



INTÉGRATION : L'analyse ESG complète l'analyse financière classique en couvrant plus de 90 % des portefeuilles d'obligations d'entreprises, de titres souverains et d'actions. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'intégration ESG⁶.



VOTE ET ENGAGEMENT : nous engageons régulièrement le dialogue sur les risques importants avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ces actions d'engagement peuvent avoir lieu individuellement avec l'entreprise dans laquelle nous investissons ou en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons également nos droits de vote pour voter contre la direction d'une entreprise lorsque nous avons engagé un dialogue avec elle et que nous décidons d'intensifier notre engagement ou lorsque la politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes ESG minimales dans le cadre de notre politique de vote. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'engagement⁷ et notre politique de vote⁸.



COMMUNICATION : Nous informons nos clients de nos actions et de nos réalisations. Nous assurons une transparence totale sur les questions ESG, principalement via notre site web, où nous publions la documentation relative aux fonds, des rapports, nos politiques ainsi que les analyses de nos experts.

Carmignac est signataire depuis 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies.

Carmignac estime avoir un rôle à jouer non seulement pour le compte de ses clients, dans le cadre de son devoir fiduciaire d'investir de manière durable, mais également au sein du secteur, pour échanger sur les meilleures pratiques et collaborer afin de garantir une approche d'investissement harmonisée au profit de la société et de la planète. À cet égard, en devenant signataire des PRI en 2012, nous avons pu progresser chaque année pour appliquer chacun des 6 principes d'investissement responsable au sein de l'ensemble de notre gamme de fonds.

Dans la dernière évaluation des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (2025), Carmignac a obtenu un score de 5 étoiles dans les catégories « Stratégie et Gouvernance » et « Actions cotées – Actif fondamental », « Obligataire – Dette souveraine (SSA) », et « Obligataire – Dette privée financière ». Carmignac a également obtenue la note de 5 étoiles dans les catégories « Obligataire - Securitized » et « Mesures de confiance »

⁵ https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf

⁶ https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf

⁷ https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_en.pdf

⁸ https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_en.pdf

COMMUNICATION AVEC NOS INVESTISSEURS SUR L'ESG/ISR

L'ensemble des documents réglementaires et commerciaux sont rassemblés au sein de la section « Investissement Durable » du site internet de Carmignac ainsi que sur la page de chaque fonds. Carmignac met à disposition des investisseurs la documentation constitutive de son dispositif ESG/ISR comme les politiques (politique d'intégration ESG, politique d'exclusion, politiques climat) en matière de finance durable, émis au nom de la société :

- Politique d'intégration ESG
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement
- Politique de vote
- Rapport sur la responsabilité actionnariale
- Politique de résultat en matière de durabilité
- Rapport Loi Energie Climat Article 29
- Rapport TCFD
- Politique de conflit d'intérêt
- Politique de responsabilité sociale de l'entreprise
- Politique d'intégration des PAIs

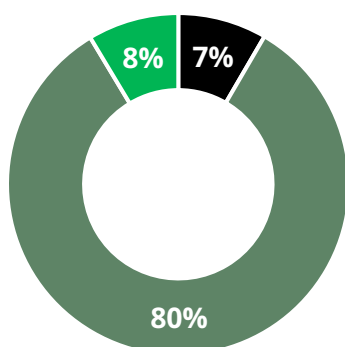
Carmignac consolide également au sein de cette section les Codes de transparence des portefeuilles. Concernant les informations précontractuelles et périodiques des fonds, celles-ci sont synthétisées sur chacune des pages « fonds » du site internet. Ces informations évoluent avec la réglementation pour prendre en compte les informations nécessaires requises. Carmignac produit également pour les fonds concernés une fiche de reporting mensuelle incluant les données ESG mises à jour sur un pas mensuel.

CLASSIFICATIONS ESG DES FONDS

En tant qu'investisseurs actifs, nous sommes pleinement conscients que l'investissement durable n'est plus un thème d'investissement en soi, mais qu'il devient une composante essentielle du monde de demain. Nous avons suivi les récentes évolutions influentes dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences en matière de reporting SFDR, de la Taxonomie verte de l'UE, de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui visent à introduire un ensemble de normes exigeantes en matière de finance durable. Compte tenu de l'importance pour nos clients de notre alignement sur ces normes de durabilité, ainsi que sur les labels nationaux (par exemple, le label « ISR » en France et le label « Towards Sustainability » en Belgique), nous avons pris des mesures pour revoir la composition de nos fonds et intégrer davantage les considérations ESG dans notre gamme de produits afin de respecter leurs critères respectifs.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR)⁽¹⁾ est un règlement européen visant à introduire plus de transparence en matière d'investissements durables et à permettre aux investisseurs de comparer les produits financiers sur des critères comparables. Concrètement, pour une société de gestion d'actifs, appliquer le SFDR revient notamment à classer ses fonds en trois catégories : Article 9, Article 8 ou Article 6.

ACTIFS SOUS GESTION SELON LEUR CLASSIFICATION SFDR⁹



- L'ARTICLE 9** regroupe les fonds ayant des objectifs durables spécifiques et mesurables.
- L'ARTICLE 8** rassemble ceux faisant la promotion de critères environnementaux et/ou sociaux.
- L'ARTICLE 6** réunit ceux ne soutenant pas un objectif durable, mais qui intègrent une gestion des risques en matière de durabilité.

⁹ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

LISTE DES OPC DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES SFDR

Classification SFDR (Règlement (EU) 2019/2088)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 31/12/2025	ARTICLE 6 ¹⁰	ARTICLE 8 ¹¹	ARTICLE 9 ¹²
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	6,444.97		●	
Carmignac Sécurité	FR0010149120	Obligataire Global	5,226.89		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	4,504.74		●	
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	1,121.49			●
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	1,171.68		●	
Carmignac Absolute Return Europe	FR0010149179	Long-Short Europe	154.06		●	
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	251.52		●	
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	94.11		●	
Carmignac Crédit 2027	FR00140081Y1	Obligataire Monde	1,653.38		●	
Carmignac Crédit 2029	FR001400KAV4	Obligataire Monde	1,652.11		●	
Carmignac Credit 2031	FR001400U4S3	Obligataire Monde	1,046.58		●	
Carmignac Multi Expertise	FR0010149203	Fonds de Fonds	217.67		●	
Carmignac Global Active	FR001400KAV4	Multi-Actifs	221.89		●	
Carmignac Private Evergreen	LU2799473124	Private Equity	151.04		●	
Carmignac Epargne Actions Monde ISR	FR001400XC60	Actions Globales	9.23			●

¹⁰ Article 6 : Fonds décrivant uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

¹¹ Article 8 : Un fonds est dit "article 8" s'il promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financiers.

¹² Article 9 : Fonds ayant un objectif d'investissement durable

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES AMF - Doctrine AMF (DOC-2020-03)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 31/12/2025	CATÉGORIE 1 Communication Centrale	CATÉGORIE 2 Communication réduite	CATÉGORIE 3 Absence de communication
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	6,444.97	●		
Carmignac Sécurité	FR0010149120	Obligataire Global	5,226.89		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	4,504.74	●		
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	1,121.49	●		
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	1,171.68		●	
Carmignac Absolute Return Europe	FR0010149179	Long-Short Europe	154.06		●	
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	251.52	●		
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	94.11	●		
Carmignac Crédit 2027	FR00140081Y1	Obligataire Monde	1,653.38			●
Carmignac Crédit 2029	FR001400KAV4	Obligataire Monde	1,652.11			●
Carmignac Credit 2031	FR001400U4S3	Obligataire Monde	1,046.58			●
Carmignac Multi Expertise	FR0010149203	Fonds de Fonds	217.67			●
Carmignac Global Active	FR001400KAV4	Multi-Actifs	221.89		●	
Carmignac Private Evergreen	LU2799473124	Private Equity	151.04			●
Carmignac Epargne Actions Monde ISR	FR001400XC60	Actions Globales	9.23	●		

■ FCP disposant d'un rapport individuel (>500M€)

■ FCP ne disposant pas d'un rapport individuel (€ <500M)

* La gestion du fonds Carmignac Court Terme est déléguée à BNP Paribas AM, et de ce fait, Carmignac Gestion SA s'appuie sur les informations du délégataire.

**Chez Carmignac, nous sommes fiers d'avoir
~90% de nos encours répondant aux
exigences des Articles 8 ou 9, dont 8%
Catégorie Article 9 à fin décembre 2025.**

CADRE D'ANALYSE DES EXTERNALITÉS ESG

Nous pensons que les investisseurs disposent d'un champ d'action significatif pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les entreprises peuvent contribuer positivement à la société et l'environnement par le biais des produits qu'elles vendent et des services qu'elles offrent. Afin de garantir que «personne ne soit laissé pour compte » (la promesse centrale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable), les ODD peuvent servir de guide pour aider les investisseurs à comprendre comment leurs investissements peuvent contribuer à des externalités positives et significatives. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Chez Carmignac, notre cadre d'analyse des externalités ESG est basé sur les ODD, tant du point de vue des produits et services que des opérations ainsi que du capital alloué aux investissements (« Capex »). Nous considérons que les neuf ODD ci-dessous sont « investissables » du point de vue des produits et services, ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont capables de soutenir les avancées vers l'atteinte de ces objectifs, à travers leurs produits et services.

FOCUS SUR 9 ODD¹³

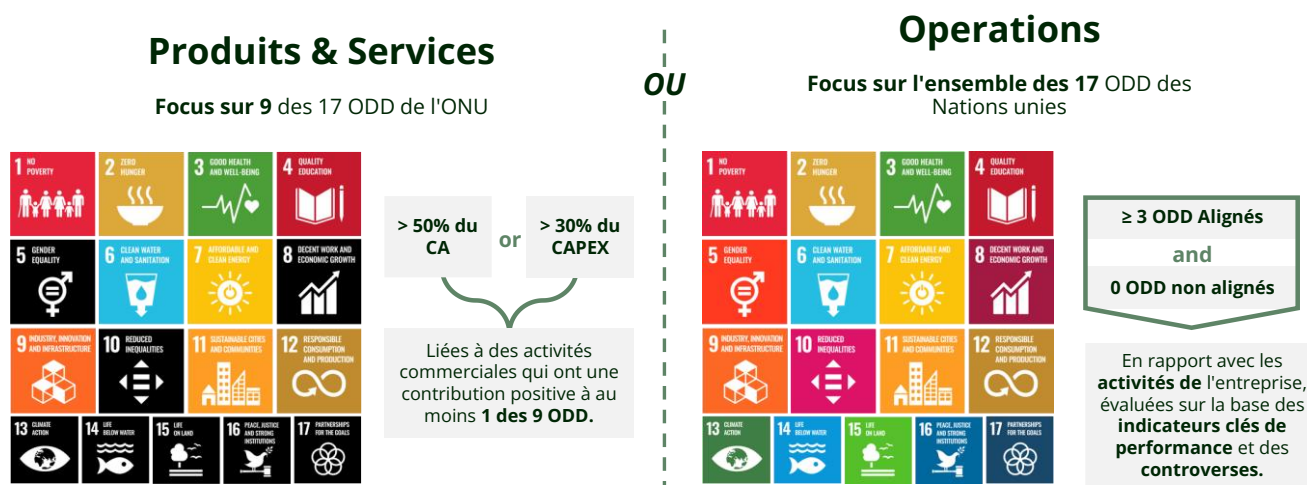


¹³ Dans le cadre de notre démarche d'investisseur responsable, Carmignac Gestion utilise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies comme illustrations des externalités positives de ses investissements. Les logos et les icônes ainsi que les droits de conception des ODD sont et restent la propriété des Nations Unies. Carmignac Gestion est signataire des PRI des Nations Unies mais n'est en aucun cas affilié aux Nations Unies. Les Nations Unies n'ont pas approuvé le contenu ou les données qui font le lien avec les logos et les icônes des ODD. Tous les contenus et données relatives à chaque ODD de l'ONU sont compilés par Carmignac.

Pour être considérée comme alignée sur les ODD selon notre cadre d'analyse, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales et/ou 30% de ses CAPEX qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Dès qu'une entreprise dépasse l'un de ces seuils, nous considérons qu'elle est alignée et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds.

Afin qu'une entreprise soit considérée comme alignée avec les ODD d'un point de vue opérationnel, elle doit contribuer positivement à au moins 3 des 17 ODD et ne doit pas contribuer négativement ni faire l'objet de controverses sur les indicateurs clés de performance (KPI) concernés. Lorsqu'une entreprise est alignée d'un point de vue opérationnel nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds.

Notre cadre d'analyse des externalités ESG peut être résumé comme suit :



Au niveau du groupe, ce cadre nous a permis de classer cinq¹⁴ de nos fonds actions Article 9 selon le règlement SFDR en situant à 80% de l'actif net du portefeuille le minimum d'alignement avec les Objectifs de Développement Durable mentionnés ci-dessus.

AFFILIATIONS SPÉCIFIQUES AUX CRITÈRES ESG

L'adhésion à des affiliations offre différents niveaux d'opportunités de collaboration et de participation. Lorsque nous devenons affiliés, nous veillons à ce que leur objectif et leur mission leur permettent de s'attaquer aux risques ESG importants et d'identifier les risques de marché ou systémiques, tels que le changement climatique par exemple. Notre politique est de rechercher la collaboration lorsque les intérêts sont alignés et que les objectifs sont fondés sur des questions importantes. Toute collaboration est effectuée conformément aux règles applicables en matière d'antitrust, de conflits d'intérêts et d'action de concert.

¹⁴ La gamme de fonds article 9 chez Carmignac est composée de six fonds (à la date de publication de ce rapport le fonds Carmignac Portfolio Human Xperience est fermé) mais 5 (Carmignac Portfolio GrandChildren, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Tech Solutions) utilisent le cadre d'analyse des ODDs.

NOM DE L’AFFILIATION	OBJECTIF	LE RÔLE DE CARMIGNAC
	Une initiative lancée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre parmi les entreprises du monde entier prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. https://www.climateaction100.org/	Signataire depuis octobre 2019. En 2024, Carmignac a été l'un des principaux investisseurs dans le cadre d'un dialogue avec une entreprise du CA 100+.
	Sa mission consiste à informer, à définir les priorités et à faire progresser la finance sans tabac. https://tobaccofreeportfolios.org/	Membre depuis décembre 2019. Conformément à la pratique de longue date de Carmignac consistant à exclure les entreprises productrices de tabac, nous avons officialisé en 2018 notre engagement à ne pas investir dans les entreprises impliquées dans la production de tabac, celles détenant une participation significative dans de telles entreprises, ainsi que celles impliquées dans la distribution en gros de tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise) ou dans la fourniture de composants pour cigarettes (plus de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise).¹⁵
	Une initiative lancée par des investisseurs qui mobilise des entreprises de secteurs clés afin d'enrayer la dégradation de la nature et la perte de biodiversité d'ici 2030.	Une initiative mondiale visant à mobiliser les investisseurs institutionnels afin d'établir un programme commun de haut niveau en matière d'engagement et un ensemble clair d'attentes, dans le but d'encourager les entreprises à faire preuve de plus d'ambition et à prendre des mesures pour enrayer la dégradation de la nature et la perte de biodiversité.

¹⁵ Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique d'exclusion disponible sur notre site web à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_UK_en.pdf

CIC for Ethical AI

La Coalition pour un impact collectif en faveur d'une IA éthique, mise en place par la World Benchmarking Alliance (WBA), est une campagne coordonnée visant à encourager les entreprises technologiques à promouvoir des politiques et des pratiques éthiques en matière d'IA.

Membre depuis février 2024



Le Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) a pour mission d'accompagner et de donner les moyens à la communauté des investisseurs de réaliser, d'ici 2030, des progrès significatifs et concrets vers un avenir résilient et à zéro émission nette.

Membre



Initiative PRI Advance : une initiative de gestion responsable permettant aux investisseurs d'agir en faveur des droits de l'homme et des questions sociales.

Investisseur partenaire

AFFILIATIONS LIÉES AUX CADRES ESG

AFFILIATION NAME

OBJECTIVE

CARMIGNAC'S ROLE



Le PRI bénéficie du soutien des Nations unies, mais ne fait pas partie de l'Organisation des Nations Unies. Elle encourage les investisseurs à adopter des pratiques d'investissement responsable afin d'améliorer leurs rendements et de mieux gérer le risque. IT collabore également avec les décideurs politiques du monde entier, mais n'est affilié à aucun gouvernement.
<https://www.unpri.org/>

Signataire depuis juin 2012. Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) exigent la publication d'informations annuelles concernant les activités de financement et l'intégration des critères ESG. Carmignac est évalué selon des critères de développement durable sur la base d'un rapport qu'il a lui-même établi. Notre dernier rapport de transparence publique sur les PRI est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/UNPRI_INT_en.pdf



Le Conseil de stabilité financière a créé le TCFD afin d'améliorer et d'intensifier la communication d'informations liées au climat en matière de finance.

<https://www.fsb-tcfd.org/>

Soutient les recommandations depuis janvier 2020. Dans le cadre de nos engagements, Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à aligner leurs communications sur le cadre du TCFD.

AFFILIATIONS LIÉES À LA GESTION D'ACTIFS

Notre adhésion à ces organisations et notre participation active au sein de celles-ci nous permettent de nouer des relations de travail avec des acteurs clés du secteur financier, dans le but, à terme, d'améliorer le fonctionnement des marchés. Même si ces organisations ne se consacrent pas exclusivement aux questions ESG, elles jouent néanmoins un rôle important dans ce domaine.

AFFILIATION NAME	OBJECTIVE	CARMIGNAC'S ROLE
	L'Association des investisseurs (IA) représente des gestionnaires d'actifs britanniques. https://www.theia.org/	Membre. Carmignac siège également au Comité de l'investissement responsable et au sein de l'IA britannique, notamment au sein de son Comité de la durabilité et de l'investissement responsable.
	L'Association française de la gestion financière (AFG) représente le secteur de la gestion d'actifs dans France. https://www.afg.asso.fr/	Membre du comité d'investissement durable.
	Association luxembourgeoise du secteur des fonds d'investissement (alfi) représente le secteur luxembourgeois de la gestion d'actifs et des fonds d'investissement. https://www.alfi.lu/	Membre

2

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS



NOS RESSOURCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE

MOYENS HUMAINS

L'équipe de gestion de Carmignac Gestion SA s'appuie sur une organisation globale organisée autour d'un rendez-vous périodique du groupe Carmignac qui se réunit plusieurs fois par semaine (actions, macro-économie et obligations) et qui rassemble l'ensemble des gérants de portefeuille, les analystes sectoriels et analystes ESG.

Les gérants et les analystes sont donc directement responsables de la mise en œuvre et du suivi des critères ESG dans leur portefeuille. Cependant, dans le cadre de l'organisation de la société de gestion, l'équipe de gestion s'appuie sur le support de l'équipe Investissement Durable (« ID »).

L'équipe Investissement Durable est une équipe globale, en charge du développement et du suivi du dispositif de gestion ESG de Carmignac. Lloyd McAllister en sa qualité de Responsable de l'équipe Investissement Durable, a pour rôle de superviser la mise en œuvre du processus d'intégration ESG, la communication avec les investisseurs, la recherche sur des thématiques ESG et la définition (ou la formalisation) de critères extra-financiers aux produits de la gamme. Lloyd McAllister reporte directement à Maxime Carmignac, directrice générale de Carmignac UK Ltd et membre du conseil d'administration de Carmignac Gestion SA qui dirige la philosophie, la stratégie et l'innovation en matière d'investissement durable au niveau du conseil d'administration. L'équipe ID est assise à côté de l'équipe de gestion ce qui garantit un lien direct entre notre stratégie d'investissement et son intégration dans notre processus d'investissement.

L'équipe des spécialistes de l'investissement durable fait partie intégrante de l'équipe ID est dirigée par Imane Kabbaj qui rapporte à Lloyd McAllister. Cette sous-équipe de l'équipe ID est chargée de répondre à la demande croissante des clients en matière d'investissement durable ce qui implique de s'engager avec les prospects et les clients sur toutes les questions relatives à l'investissement durable, tout en veillant à respecter les diverses exigences réglementaires.

Au sein de cette organisation globale, Carmignac identifie, au 30 juin 2026, 7 employés à plein temps intervenant exclusivement sur la thématique ESG. À titre indicatif, rapporté à l'effectif total du groupe de 289 employés au 31 décembre 2025, cela représente environ 2,4 % des effectifs totaux. Il est toutefois important de mentionner que la thématique de l'ESG est pleinement intégrée à l'activité de la société de gestion et au dispositif de contrôle associé. Aussi, l'ensemble des membres de l'équipe de gestion de portefeuille, ainsi que les équipes de contrôle (notamment le département « Risk Management » et « Conformité et Contrôle Interne ») ou les équipes support interviennent également quotidiennement sur la thématique ESG dans le cadre de la conduite de leurs activités.

Veillez trouver ci-dessous l'organigramme des ressources humaines dédiées à l'ESG¹⁶ :

LEADERSHIP



MAXIME CARMIGNAC

- Directrice Générale, Carmignac UK Ltd
- Membre du Conseil d'Administration de Carmignac
- Présidente du Comité Stratégique Produit



LLOYD MCALLISTER

- Responsable de l'Investissement Durable depuis décembre 2022
- Précédemment Responsable de la Recherche ESG, Newton IM
- Précédemment Responsable en conseil en développement durable chez KPMG LLP
- 17 ans d'expérience en ESG

ANALYSTES ESG



MARION PLOUHINEC

- Analyste ESG Senior
- Spécialisée sur l'obligataire et les sujets de gouvernance
- 12 ans d'expérience en ESG



RITA WYSHELESKY

- Analyste ESG Senior
- Spécialisée sur les thématiques sociales
- 6 ans d'expérience en ESG
- 4 ans d'expérience en audit et en conseil



KAI JOHNS

- Analyste ESG
- Spécialisé sur les thématiques environnementales
- 7 ans d'expérience en ESG

SPECIALISTES EN INVESTISSEMENT DURABLE



IMANE KABBAJ

- Responsable des Spécialistes en Investissement Durable
- En charge de la Relation clients • Produits ESG • Marketing ESG
- 13 ans d'expérience en ESG



MARGAUX VILON

- Spécialiste en Investissement Durable
- En charge des Labels • Réglementation • Documentation ESG • Demandes clients
- 3 ans d'expérience en ESG



AUREGANE GACHET

- Spécialiste Opérationnelle en Investissement Durable
- En charge du Reporting réglementaire • Documentation ESG • RFP • Demandes clients
- 5 ans d'expérience en ESG

Le dispositif de gestion ESG est intégré à cette organisation : l'équipe Investissement Durable, indépendante de l'équipe de gestion, consolide différentes données de recherche ESG dans un outil propriétaire nommé START et dont le fonctionnement est détaillé dans la politique d'intégration ESG de Carmignac. Cette équipe s'assure également de la cohérence et de la disponibilité des résultats de la recherche ESG/ISR dans l'outil Verity afin d'offrir à l'équipe de gestion une source d'information centralisée concernant la recherche financière et la recherche ESG/ISR. L'équipe s'appuie sur les ressources humaines et technologiques de la société de gestion.

Chaque analyste ESG est spécialisé (Environnement, Social ou Gouvernance) et travaille étroitement avec l'équipe de gestion. Ces analystes interviennent également pour des missions et études spécifiques (recherches thématiques, contribution à une analyse approfondie, livres blancs, ...). L'analyse ESG porte sur l'ensemble des fonds sur les actifs actions, dettes privées et souveraines. Les analystes financiers et les gestionnaires de portefeuille ont la responsabilité finale de l'évaluation des risques ESG et de leur mise en œuvre dans les décisions d'investissement. L'équipe ESG effectue un suivi des indicateurs de risques ESG dans l'outil START, ainsi que des controverses au moyen de l'outil ISS au sein de l'univers d'investissement des portefeuilles « actions » et « crédit ».

L'équipe Investissement Durable met également en œuvre un plan d'engagement annuel dans le cadre duquel certains émetteurs sont identifiés comme des risques clés ou potentiels. Si l'engagement est effectivement identifié comme pertinent par l'équipe de gestion, l'objectif de l'engagement est fixé avec l'analyste financier ou le gestionnaire de portefeuille puis géré par l'un des membres de l'équipe d'investissement durable. Les notes de synthèse des rendez-vous avec les émetteurs et les résultats de ces derniers sont documentés puis diffusés à l'équipe de gestion dans la note hebdomadaire (cf. ci-dessous) et alimentent l'outil START. Ces informations sont donc accessibles dans l'outil Verity.

L'équipe de gestion est en charge du développement et de la mise en œuvre de la politique d'investissement des portefeuilles gérés. Pour ce faire, elle utilise des travaux d'analyse financière effectués par des ressources internes et potentiellement complétés par des sources externes.

¹⁶ Source : Carmignac, au 30/06/2026

L'ensemble de ces travaux d'analyse sont consolidés par les membres de l'équipe de gestion dans l'outil global Verity (anciennement Mackey RMS) et sont accessibles à l'ensemble de l'équipe.

Une note d'information hebdomadaire diffusée par l'équipe Investissement Durable à l'ensemble de l'équipe de gestion détaille :

- Les engagements de la semaine ;
- Les nouvelles récentes et les recherches liées à l'ESG (externes) ;
- Les recherches thématiques effectuées par les analystes ESG (internes) ;
- Les hausses ou baisses potentielles des scores MSCI des émetteurs ;
- Les résultats de l'alignement des fonds sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
- Le pourcentage d'obligations durables de nos fonds obligataires.

Au niveau du groupe, l'équipe d'investissement (ci-dessous) compte 59 membres, dont 5 gérants de fonds Article 9 et 14 gérants de fonds Article 8. L'équipe de gestion est répartie entre Londres et Paris :

COMITÉ D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE			
Edouard CARMIGNAC (Président Directeur Général et CIO), Kristofer BARRETT, Eliezer BEN ZIMRA, Guillaume RIGEADE, Jacques HIRSCH, Frédéric LEROUX			
EQUITY		FIXED INCOME	
Mark DENHAM		Guillaume RIGEADE & Pierre VERLE	
ACTIONS DÉVELOPPÉES	Mark DENHAM ■	TAUX INTERNATIONAUX	Eliezer BEN ZIMRA ●
	Johan FREDRIKSSON ●		Guillaume RIGEADE ●
	Dean SMITH ●		Lamine BOUGUEROUA ●
	Obe EJKEME ■		Alessandra ALECCI ●
ACTIONS GLOBALES	Stephane DIEUDONNE ●	TAUX EUROS	Pablo RODRIGUEZ (Analyste)
	Fabienne CRETIN-FUMERON ●		Thomas BELAICH (Analyste)
	Kristofer BARRETT ■		Marie-Anne ALLIER ●
			Aymeric GUEDY ●
ACTIONS EMERGENTES	Xavier HOVASSE ■	CRÉDIT	Pierre VERLÉ ●
	Naomi WAISTELL ■		Alexandre DENEUVILLE ●
	Yunfan BAO (Analyste & PM) ●		Florian VIROS ●
	Swathi SESHADRI (Analyste)		
ANALYSTES SECTORIELS	TMT	MULTI ASSET	
	Somesh BATRA	Jacques HIRSCH	
	Eirik FLADMARK	MULTI ASSET	INVESTISSEMENT DURABLE
	CONSUMMATION		
	Antoine COLONNA		
	FINANCE		
	Ayowande MCCUNN		
	SANTÉ	Jacques HIRSCH	Lloyd McALLISTER
	Peter WELFORD	Henry JOLLIFFE	
	INDUSTRIELS		
	Romain MOUQUET		
	William BENOIT		

● Gérant fonds Article 8
■ Gérant fonds Article 9

INCITATIONS FINANCIERES À SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DURABLE

Un comité de rémunération (ci-après dénommé « le Comité ») est chargé d'examiner les principes de la politique de rémunération conformément aux dispositions de la directive OPCVM V. L'objectif du comité est de formuler des propositions au conseil d'administration, dans le cadre de sa fonction de surveillance, et d'examiner la politique générale de rémunération de la société. IT se réunit au moins deux fois par an pour soumettre des propositions au conseil d'administration concernant la politique de rémunération et son application.

Conformément aux engagements et initiatives de Carmignac en matière d'investissement durable, et en application de la réglementation en vigueur (article 5 du règlement SFDR 2019/2088), la direction générale de Carmignac Gestion SA et de Carmignac Gestion Luxembourg tient compte des risques liés au développement durable lors de la détermination de l'enveloppe de la rémunération variable allouée à l'ensemble du personnel.

Un objectif qualitatif en matière de développement durable a été ajouté à l'évaluation des performances de chaque analyste financier et gérant de portefeuille. La réalisation de cet objectif a été examinée au niveau individuel dans le cadre de l'évaluation de fin d'année. Le manuel de gestion de portefeuille du groupe Carmignac souligne l'engagement en faveur d'objectifs liés aux critères ESG dans le cadre des objectifs annuels de l'entreprise.

MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

Carmignac est convaincu que l'investissement dans les technologies liées à l'ESG permet de rendre les processus d'investissement plus efficaces, d'améliorer la précision et de fournir la base d'un reporting transparent. Carmignac s'est engagé à être le moins dépendant possible des fournisseurs de données tiers pour les exigences de publication d'indicateurs ESG, mais à les utiliser pour importer les données brutes des sociétés afin que la méthodologie de calcul et sa transparence puissent être assurées par Carmignac. En 2025, le budget a représenté, pour le groupe Carmignac, un total de de 2.0 Moï€, sur l'année. Ce budget peut être divisée 3 postes principaux :

- Le recours à des prestataires externes pour 805 K€,
- L'investissement dans la recherche / l'analyse extra-financière externe¹⁷ pour 555 K€,
- Le recours à des fournisseurs de données pour 577 K€.

Dans le cadre du dispositif en place et par le biais de START, Carmignac fait appel aux quatre fournisseurs externes de données suivants :

FOURNISSEUR	SERVICE FOURNI	ACTIVITE
REFINITIV	Données relatives à la performance ESG des entreprises	Depuis 2019
FACTSET	Chiffre d'affaires des entreprises par activité.	Extension de la licence en 2021 à l'équipe d'investissement durable

¹⁷ Ce montant est la somme des frais de recherche de l'année 2024, dédiés aux analyses extra-financières des émetteurs. Carmignac Gestion n'a pas investi directement dans la recherche pour lutter contre le réchauffement climatique.

MSCI	Notation ESG comparée à notre système interne START, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises. Données climatiques, Risques Physical et de Transition, Données Biodiversité.	Depuis 2012
ISS	Service de filtrage des controverses et de vote par procuration	Depuis 2015

FORMATION

Dans le cadre de ses missions, l'équipe SI diffuse les dernières actualités en matière d'ESG et organise régulièrement des formations à l'intention des autres équipes de l'entreprise. Parmi les thèmes abordés, on trouve :

- Intégration des cadres d'investissement durable de Carmignac pour les équipes d'investissement, notamment la manière dont les facteurs ESG sont pris en compte dans la dette souveraine
- Les dernières évolutions en matière de cadres réglementaires et de labels de développement durable
- L'impact des événements macroéconomiques sur le développement durable et la finance durable
- Le point sur l'évolution générale du paysage ESG

Des sessions de formation sont également organisées avec les équipes commerciales (Benelux/Pays nordiques, Italie, France, Royaume-Uni, etc.) et les équipes d'investissement.

Par ailleurs, des sessions de formation à l'échelle de l'entreprise et ponctuelles sont organisées à l'intention d'équipes spécifiques, notamment les équipes chargées des risques et des appels d'offres, afin de les informer des évolutions en matière d'ESG et des mises à jour de la documentation correspondante.

Les registres de formation de l'ensemble du personnel concerné sont tenus à jour par l'équipe des spécialistes SI et peuvent être consultés.

En 2025, 39 sessions de formation ont été organisées, ce qui souligne l'importance constante des critères ESG au sein du groupe Carmignac.

Nous estimons que cet investissement est justifié, dans la mesure où cela peut participer à l'atteinte de nos objectifs de long terme en matière d'investissement durable.



3

**PRISE EN COMPTE
DES CRITÈRES ESG
AU NIVEAU DE LA
GOUVERNANCE**

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est actuellement composée de trois entités légales régulées, en mesure de fournir des services de gestion collective ou de gestion pour compte de tiers. Ces entités sont sociétés de gestion en titre d'une gamme de produits constituée de FCP de droit français, de 2 SICAV de droit luxembourgeois et d'une ICAV (ombrelle) de droit irlandais et gère par délégation des portefeuilles de droits fonds immatriculés en Europe et au Royaume-Uni. Cette assise permet à Carmignac de proposer des véhicules et des produits d'investissement adaptés aux besoins et aux juridictions des investisseurs locaux.

CARMIGNAC GESTION SOCIÉTÉ ANONYME (PARIS)	Carmignac Gestion SA (CG) est une société de gestion d'actifs agréée par l'AMF depuis le 3 février 1989.
CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG SOCIÉTÉ ANONYME (LUXEMBOURG)	Carmignac Gestion Luxembourg SA (CGL) est une société de gestion d'actifs agréée par la CSSF depuis le 10 Juin 2013.
CARMIGNAC UK Ltd (LONDON)	Carmignac UK Ltd est une société de gestion d'investissements agréée au titre de MiFID par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni depuis août 2023, et est une filiale de Carmignac Gestion Luxembourg.

UN APERÇU DÉTAILLÉ DE NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est une société majoritairement familiale, qui garantit une approche entrepreneuriale à ses cadres, par le biais d'une possibilité d'actionnariat qui crée un alignement d'intérêt commun avec nos investisseurs.

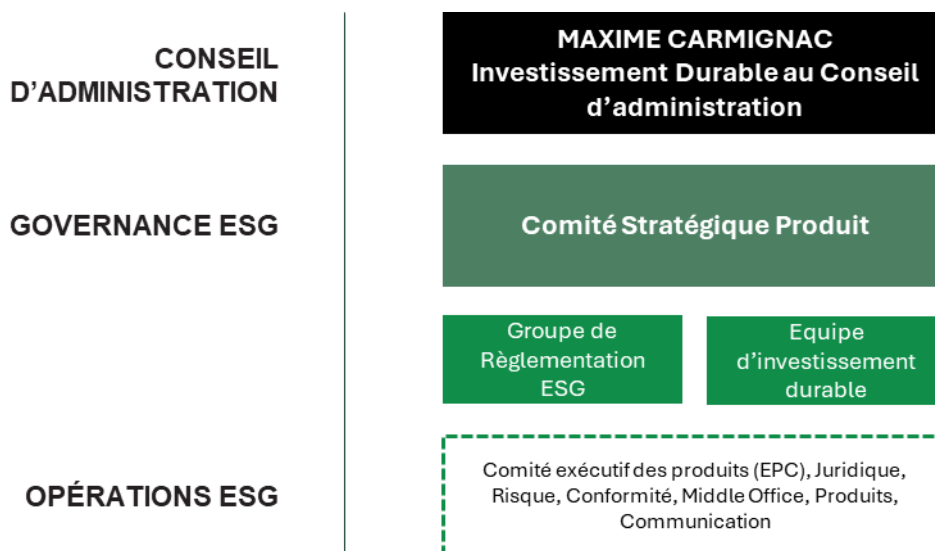
Carmignac Gestion est dirigée par son Président Directeur Général et deux Directeurs Généraux Délégués sous la supervision du Conseil d'Administration, soutenu par un comité d'audit, un comité de rémunération et de nomination et l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration de Carmignac Gestion est composé de 14 membres internes et externes. Monsieur Edouard Carmignac, PDG de Carmignac Gestion, est le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a pour mission de concevoir et de superviser la stratégie de l'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par an et lorsque cela est nécessaire.

Au sein du conseil d'administration, Maxime Carmignac est responsable de la philosophie de durabilité de l'entreprise et de la manière dont elle est mise en pratique dans l'ensemble de la société et avec nos investissements, comme mentionné ci-dessus.

UN APERÇU DÉTAILLÉ DE NOTRE GOUVERNANCE ESG

L'équipe en investissement durable (ID) rend compte directement à Maxime Carmignac, directeur général et administrateur de Carmignac UK Ltd. Des réunions sont organisées régulièrement entre l'équipe ID et Maxime Carmignac afin de faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie en investissement durable et

d'offrir un aperçu des dernières tendances du secteur ; ces réunions servent également de point d'escalade en cas de besoin. La relation hiérarchique directe entre l'équipe en investissement durable et des représentants de la Directrice Générale souligne l'importance que revêt le développement durable pour l'entreprise ; elle garantit que ce sujet reste une priorité pour le conseil d'administration et que des ressources suffisantes y sont allouées.



Nous présentons ci-dessous les principaux comités qui soutiennent nos activités en matière d'ESG.

Le **Comité stratégique des produits** du groupe Carmignac est présidé par Maxime Carmignac, Directeur Général de Carmignac UK Ltd et membre du conseil d'administration, et se compose de parties prenantes clés, notamment le responsable de l'investissement durable. Le comité prend les décisions importantes au niveau des fonds, telles que la mise en œuvre de nouveaux cadres ESG, le lancement de nouveaux fonds ou la mise en œuvre de nouvelles caractéristiques ESG au niveau des fonds.

Outre le comité susmentionné, nous disposons également d'un groupe de travail interne chargé de soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable :

Le **groupe chargé de la réglementation ESG** est composé de membres de l'équipe Investissement Durable ainsi que de membres de l'équipe juridique et des services Risques et Conformité. Ce groupe de travail est présidé par le responsable de l'investissement durable et se réunit chaque mois afin d'analyser la portée des différentes réglementations et d'élaborer des plans d'action pour leur mise en œuvre.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément à l'article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération du groupe intégrant les

risques en matière de durabilité est disponible sur notre site internet. Pour la détermination de l'enveloppe de la rémunération variable au titre de 2024, il a ainsi été pris en compte une évaluation des risques basée sur trois critères distincts identifiés en amont et représentant chacun un pilier de notre politique « E », « S » et « G ».

INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

La dernière formation en matière d'ESG a été fournie en octobre 2025 aux administrateurs. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été intégrés en 2023 dans le règlement intérieur du conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE



En tant qu'investisseur responsable gérant des portefeuilles à fortes convictions, l'actionnariat actif fait partie intégrante de la stratégie globale de Carmignac et constitue le fondement de notre approche. Nous croyons fermement à une philosophie de gestion axée sur les parties prenantes et, au niveau de l'engagement, nous dialoguons avec les équipes de Direction des entreprises, les membres des Conseils d'Administration, les experts sectoriels et autres parties prenantes sur nos positions en actions et en obligations.



Carmignac applique une politique d'engagement à ses fonds, classés Article 8 et 9 du règlement européen SFDR 2019/2088.



QUI MÈNE LE DIALOGUE ?

L'équipe ID définit la stratégie annuelle d'engagement ESG sous la supervision de la Directrice Générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac. L'équipe rend compte chaque trimestre à Maxime Carmignac des actions menées.

Les dialogues ESG sont menés par les analystes ESG, avec un soutien de la part des analystes de recherche ou des gérants, selon les thèmes abordés. Ils peuvent participer à des réunions avec les analystes ESG et travailler en collaboration avec eux pour définir les demandes d'engagement ou la stratégie appropriées.



PARTAGE D'INFORMATIONS

Chaque semaine, les synthèses des actions d'engagement menées par l'équipe d'investissement durable auprès des entreprises sont communiquées à l'équipe d'investissement afin de mettre en évidence les principaux points des discussions avec les entreprises et les éventuels suivis.

Toutes les actions d'engagement auprès des entreprises sont également enregistrées dans une base de données front office et partagées entre l'équipe d'investissement durable et les équipes d'investissement afin de suivre les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les informations enregistrées comprennent les notes des échanges, un résumé des échanges et les points d'action identifiés et demandés à l'entreprise.



AUDIT DE NOS DOSSIERS D'ENGAGEMENT

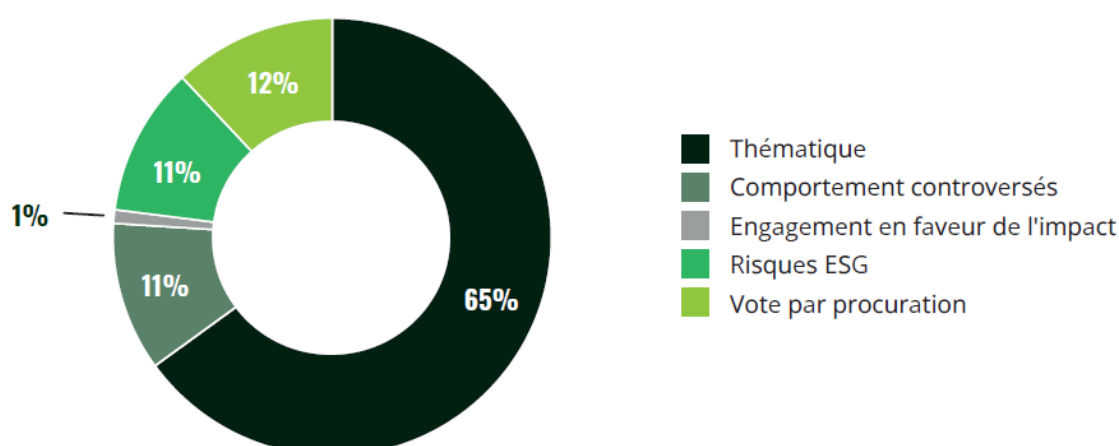
Chez Carmignac, 7 de nos fonds ont le label ISR français et 6 de nos fonds ont le label belge Towards Sustainability. Dans le cadre des audits du label ISR, notre démarche et nos dossiers d'engagement sont audités par un tiers (Ernst and Young). C'est l'occasion d'améliorer la communication auprès de nos clients sur ce sujet en partageant les bonnes pratiques du secteur et en respectant les attentes accrues du label en matière de transparence. En 2025, l'ensemble de nos fonds labellisés a conservé ses labels. Le label ISR a fait l'objet d'un audit complet, tandis que le label Towards Sustainability a été renouvelé à la suite d'un contrôle de suivi.

NOUS AVONS IDENTIFIÉ 5 TYPES D'ENGAGEMENTS¹⁸ :

Engagements liés aux risques ESG	Engagement thématique	Comportements controversés	Engagement en matière de décision de vote par procuration	Engagement en rapport avec les politiques publiques
Ces interventions sont déclenchées par les notes E, S ou G attribuées dans le cadre de notre système de notation et de recherche propriétaire, START, ou par une note faible attribuée par un grand organisme de notation tiers. Nous pouvons être amenés à rechercher des informations générales afin d'étayer notre prise de décision.	Ces initiatives proactives s'articulent autour de trois thèmes prioritaires clairement définis : Changement climatique, autonomisation et leadership. Vous trouverez plus de détails sur ces thèmes dans la section correspondante du présent rapport.	Ces échanges ont lieu avec des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles peuvent également survenir à la suite d'un événement d'entreprise majeur susceptible d'avoir une incidence significative sur la société bénéficiaire, notamment sur ses résultats financiers et sa réputation.	Il s'agit des téléconférences ou des réunions en présentiel organisées avant et/ou après l'assemblée générale d'une société. L'objectif de ce dialogue est d'informer la société et de discuter avec elle des décisions relatives au vote par procuration.	Ces échanges visent à comprendre l'évolution du modèle économique des entreprises et à collaborer avec elles afin de cerner leurs intentions, c'est-à-dire la manière dont elles entendent créer une valeur ajoutée et dont elles mesurent leurs résultats pour générer une valeur sociétale et environnementale globalement positive.

ENGAGEMENTS PAR CATEGORIE¹⁹

En 2025, nos engagements ont été consacrés en majorité à des engagements thématiques.

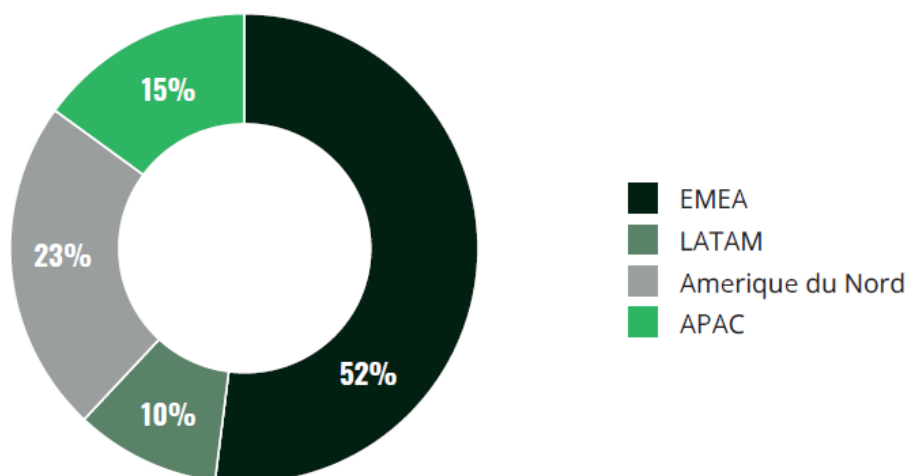


¹⁸ À titre informatif, la politique d'engagement a fait l'objet d'une mise à jour en 2026. La dernière version disponible sur le site web de Carmignac : https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_en.pdf

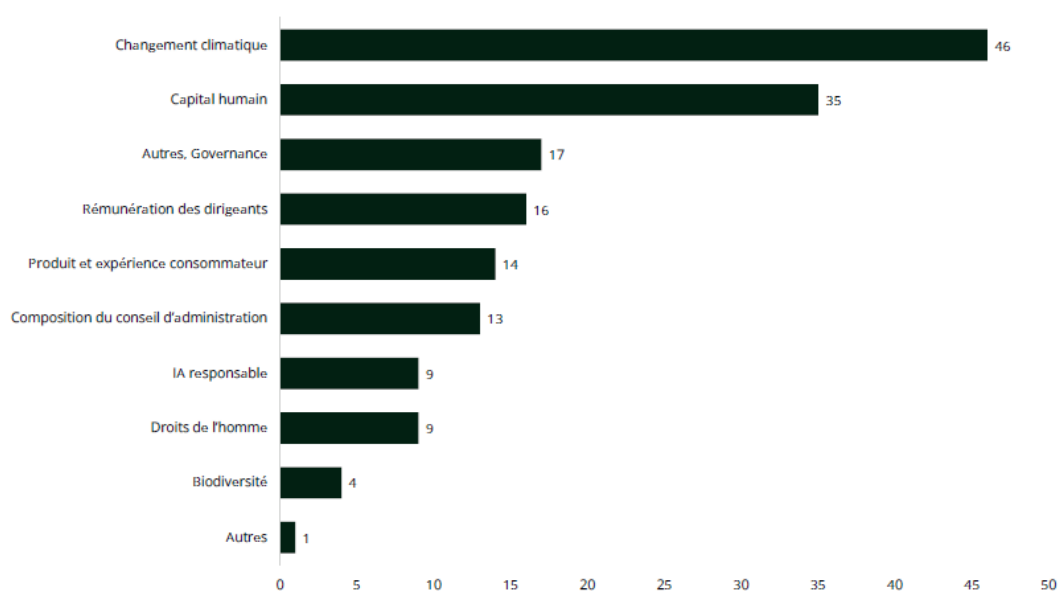
¹⁹ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

ENGAGEMENTS PAR REGION²⁰

En 2025, nos engagements ont porté majoritairement sur des entreprises basées en Europe.

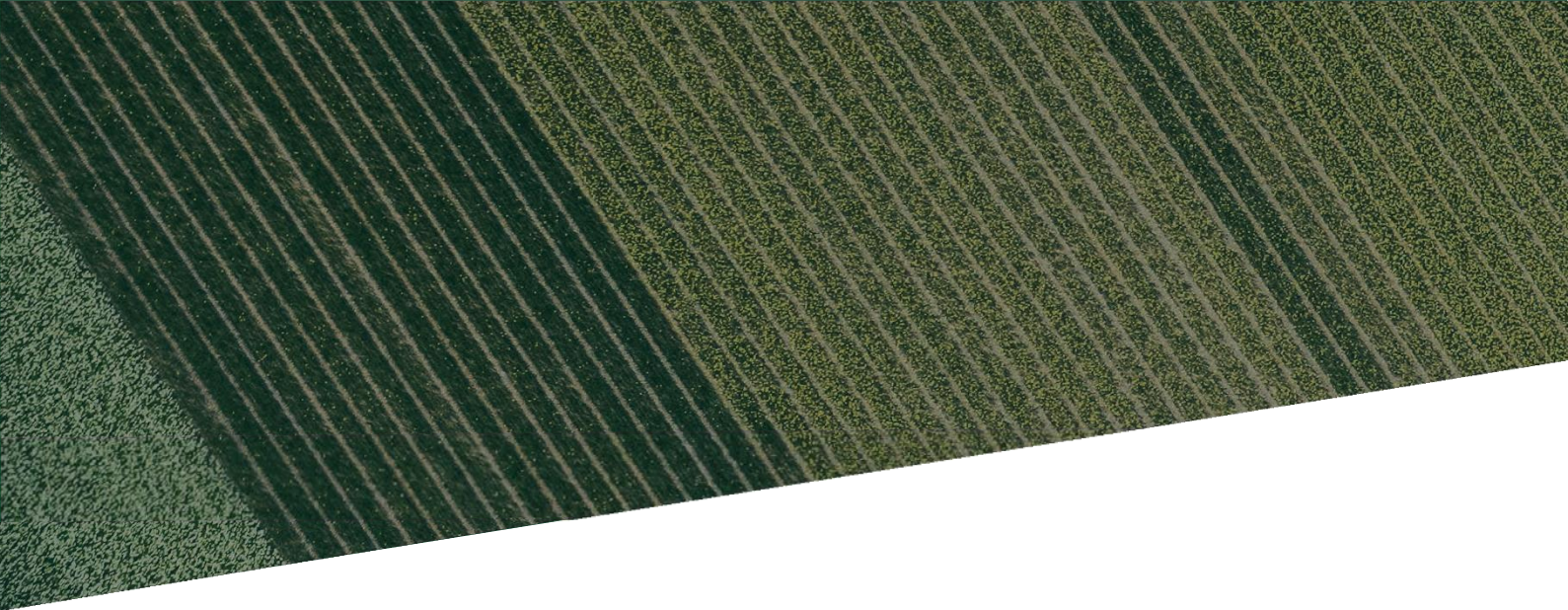


ENGAGEMENTS PAR THEME²¹



²⁰ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025

²¹ Source : Carmignac, au 31 décembre 2025



L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

En 2025, nous avons privilégié notre engagement sur trois thèmes cohérents avec la philosophie d'investissement de Carmignac et ses opinions à long terme pour guider nos priorités et notre activité en matière d'engagement :



Changement climatique

Nous pensons que le changement climatique constitue une menace existentielle et est une source de risque systémique pour nos économies et les marchés financiers.



Responsabilisation

Les entreprises ne peuvent pas opérer avec succès sans prendre en compte les intérêts de leurs parties prenantes.



Leadership

Nous pensons qu'un leadership solide est à la base de la performance et le succès à long terme de toute

Afin que nos investissements contribuent de manière positive, nous utilisons nos ressources en matière d'engagement comme un outil d'actionnariat actif, afin d'aider les entreprises dans lesquelles nous investissons à identifier les moteurs ESG importants pour améliorer leur profil ESG.

L'engagement s'inscrit dans la durée. Dans la plupart des cas, il n'est pas possible d'opérer des changements à court terme. Nous disposons d'une stratégie d'engagement solide qui nous permet de nous assurer que nous nous engageons régulièrement auprès de notre liste d'entreprises cibles. Nous enregistrons nos demandes aux entreprises au sein de notre base de recherche interne Verity - ce qui nous permet de continuer à surveiller les progrès des entreprises par rapport à nos demandes et d'assurer un suivi au fil des ans. Nous utilisons des outils d'escalade pour faire pression sur les émetteurs conformément à notre politique d'engagement.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions d'engagement axées sur ces thèmes :

THEME CLIMAT - DIDI GLOBAL



DIDI GLOBAL

Secteur : Transport terrestre de passagers

Région : Chine



Participation de Carmignac : Carmignac est investisseur en actions dans la société à travers plusieurs fonds

Objectif(s) d'engagement :

Nous avons engagé un dialogue avec la société en raison d'un écart entre la notation ESG issue de notre système propriétaire, START — note C sur une échelle allant de A à E — et celle de notre prestataire externe MSCI — note B sur une échelle allant de AAA à CCC.

Nous avons plus particulièrement échangé avec la société afin de lui demander de :

- Publier des données relatives à la santé et à la sécurité au travail des employés ;
- Publier l'évolution annuelle de ses émissions ;
- Fixer des objectifs de réduction des émissions liées au climat.

Méthode d'engagement : En mai 2025, nous avons rencontré l'équipe Relations investisseurs de la société.

Synthèse de l'engagement :

Nous avons abordé plusieurs sujets avec la société :

- Controverses historiques liées aux données des utilisateurs : à la suite de l'enquête gouvernementale, la société a mis en place un mécanisme interne de gestion portant sur la sécurité et le stockage des données, la transparence des algorithmes et le droit des utilisateurs au libre choix, afin de renforcer l'attention et la sensibilisation des employés à ces sujets.
- Changement climatique : la société a évoqué les difficultés liées à la définition d'objectifs climatiques et d'objectifs fondés sur la science. Compte tenu de son implantation géographique, elle doit veiller à ce que tout objectif fixé soit aligné avec les plans de décarbonation de la Chine et nécessite donc l'approbation des autorités publiques. Elle a toutefois réaffirmé qu'il s'agissait d'un sujet qu'elle étudiait.
- Reporting : nous avons souligné les domaines dans lesquels nous estimions que le reporting de la société pouvait être amélioré, notamment la présentation des données d'émissions d'une année sur l'autre et la publication des taux d'accidents du travail des employés. La société a indiqué être ouverte aux retours des investisseurs et qu'elle s'efforcerait d'intégrer les changements demandés.

Résultat et prochaines étapes : Dans son rapport de durabilité 2024, publié au second semestre 2025, la société a donné suite à nos demandes en publiant pour la première fois les taux d'accidents du travail de ses employés, ainsi que des données d'émissions de gaz à effet de serre d'une année sur l'autre. À la suite de cet engagement, nous avons relevé la note START de la société de C à B.

THEME RESPONSABILISATION - ENGAGEMENT SUR LES PFAS



ANTA SPORTS

Secteur : Textiles, habillement et produits de luxe

Région : Chine



Participation de Carmignac : Carmignac est investisseur en actions dans la société à travers plusieurs fonds dédiés aux marchés émergents.

Objectif(s) d'engagement : Les récentes évolutions réglementaires au sein de l'Union européenne et aux États-Unis ont considérablement renforcé les restrictions relatives à l'utilisation des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les produits de consommation, en particulier dans les textiles et les cosmétiques. Alors que la France et le Danemark prévoient une élimination progressive de l'utilisation des PFAS entre 2026 et 2028, que la Californie interdit les PFAS dans les textiles à compter de 2025 (AB 1817) et que de nouvelles restrictions au titre de REACH sont attendues, les entreprises sont exposées à des risques opérationnels, juridiques et réputationnels croissants.

Dans ce contexte, Carmignac a lancé un engagement thématique auprès de ses participations dans les secteurs de l'habillement et des cosmétiques (dont Anta Sports) afin d'évaluer leur exposition aux PFAS, d'encourager une atténuation proactive des risques et de promouvoir un alignement avec l'évolution des attentes réglementaires et des parties prenantes.

Nos objectifs étaient de nous assurer que les sociétés en portefeuille :

- Identifient l'utilisation des PFAS dans l'ensemble de leurs portefeuilles de produits ;
- Mettent en œuvre des stratégies crédibles et assorties d'échéances précises pour leur élimination progressive ;
- Garantissent la sécurité des produits grâce à un meilleur contrôle chimique des intrants ;
- Renforcent la transparence de leur gestion des PFAS et de leurs publications sur ce sujet.

Méthode d'engagement : Entre février et avril 2025, Carmignac a engagé un dialogue structuré avec Anta Sports. Cet engagement a été mené par échanges d'e-mails, la société se trouvant alors en période de silence préalable à la publication de ses résultats et n'étant donc pas en mesure d'organiser un entretien téléphonique.

Synthèse de l'engagement : Anta Sports a reconnu que le sujet des PFAS faisait partie de ses préoccupations depuis plusieurs années et a confirmé avoir élaboré un plan stratégique pour gérer les risques associés.

Les principaux éléments communiqués par la société sont les suivants :

- Positionnement réglementaire : Anta a indiqué que la Chine ne restreint actuellement que les PFAS à chaîne longue, tels que le PFOA/PFOS (C8), tandis que les PFAS à chaîne courte restent conformes à la réglementation. Malgré cela, Anta s'est engagée à s'aligner sur des exigences internationales plus strictes.
- Engagement d'élimination progressive des PFAS : la société s'est engagée à éliminer progressivement les PFAS de tous les types de produits à compter du 1er juillet 2026, avant même que la réglementation nationale ne l'exige.
- Défis techniques : Anta a souligné les écarts de performance fonctionnelle des alternatives sans PFAS, en particulier une durabilité réduite des propriétés hydrofuges et des caractéristiques oléofuges plus faibles. La société a toutefois confirmé que des efforts de recherche et développement étaient en cours afin de concilier performance et sécurité.
- Contrôles chimiques dans la chaîne d'approvisionnement : en tant que signataire de l'initiative ZDHC, Anta est passée d'une approche fondée sur les tests des produits finis à une gestion des intrants, en mettant en œuvre les outils ZDHC afin de prévenir la contamination chimique dès les premières étapes du processus de fabrication.

Résultat et prochaines étapes : Anta a officiellement confirmé l'élimination progressive complète des PFAS sur l'ensemble de ses lignes de produits, marquant ainsi un alignement solide avec les trajectoires réglementaires mondiales. En août 2025, Anta a annoncé publiquement le lancement d'AEROVENT ZERO, un matériau imperméable et respirant haute performance sans PFAS, représentant une étape importante en matière d'innovation pour le secteur textile mondial sans PFAS. Cette évolution témoigne d'un changement significatif vers une utilisation plus sûre des substances chimiques et une meilleure résilience des produits à long terme.

THÈME LEADERSHIP – TIRER PARTI DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE EN CORÉE DU SUD



HYUNDAI MOTOR

Secteur : Automobile

Région : Corée du Sud



Participation de Carmignac : Carmignac est investisseur en actions dans la société à travers plusieurs fonds.

Objectif de l'engagement : Les actions coréennes se sont historiquement négociées avec une décote de valorisation par rapport à leurs homologues mondiales, en partie en raison de faiblesses persistantes en matière de gouvernance d'entreprise. Dans un contexte d'amélioration des standards de gouvernance en Asie (en particulier au Japon) et d'attention croissante portée à ce sujet par les responsables politiques nationaux et les investisseurs particuliers, notre objectif était de nous appuyer sur cette dynamique afin d'encourager des réformes significatives de la gouvernance au sein de la société.

Nos principales demandes étaient les suivantes :

- Renforcer l'indépendance du conseil d'administration et l'efficacité des comités ;
- Améliorer les compétences et l'expérience du conseil d'administration : finance, technologie, expertise métier ;
- Renforcer la diversité en matière de genre, de nationalité et de parcours professionnel ;
- Encourager l'alignement avec les grandes tendances de gouvernance et les initiatives de création de valeur.

Méthode d'engagement : Nous avons mené un engagement pluriannuel et progressif, combinant communications écrites, actions de vote et dialogue en personne.

Résumé de l'engagement :

- **2023 – Attentes initiales et action de vote**

Dans le cadre de notre engagement avec la société, nous avons clairement exprimé notre attente que tous les comités du conseil d'administration soient entièrement indépendants, en soulignant nos préoccupations concernant la participation du directeur financier au comité des rémunérations, qui, selon nous, compromettrait son impartialité. En conséquence, nous avons informé la société que nous voterions contre la réélection du CFO en raison de ce conflit d'intérêts.

Nous avons également encouragé la nomination d'administrateurs disposant d'une expertise métier appropriée (en particulier dans les domaines de la finance et de la technologie) et invité la société à élargir la diversité du conseil d'administration, notamment en matière de genre, de nationalité et d'expérience sectorielle, afin de renforcer son cadre de gouvernance.

- **2024 – Réaffirmation des priorités en personne**

Nous avons réitéré l'ensemble des attentes de gouvernance formulées en 2023 directement auprès de la direction et du conseil d'administration lors d'une réunion d'engagement en personne. Nous avons souligné le lien entre l'amélioration des structures de gouvernance et la revalorisation à long terme de l'entreprise.

- **2025 – Réunion de suivi et suivi des progrès réalisés**

Nous avons de nouveau rencontré la société afin d'examiner les progrès accomplis, de faire part de nos retours sur les changements mis en œuvre et de mettre en évidence les domaines nécessitant encore des améliorations. Nous avons également discuté des futures priorités de gouvernance, notamment de la nécessité de traiter les structures d'actionnariat circulaire.

Résultat et prochaines étapes : La société a réalisé des progrès substantiels dans plusieurs dimensions de sa gouvernance :

- **Indépendance du conseil d'administration :** le comité des rémunérations est désormais entièrement indépendant, à la suite du retrait de la représentation exécutive.
- **Diversité du conseil d'administration :** la diversité de genre au sein du conseil est passée de 15 % en 2023 à 33 % en 2025.
- **Compétences et expérience du conseil d'administration :** trois nouveaux administrateurs indépendants disposant d'expériences pertinentes dans les domaines de la finance et de la technologie ont été nommés lors de l'Assemblée générale annuelle de 2025. La société a également réduit sa dépendance aux profils académiques — avec moins de professeurs siégeant au conseil — au profit d'administrateurs disposant d'une expertise pratique du monde des affaires.
- **Leadership et diversité cognitive :** la restructuration de la direction en 2025 — comprenant notamment la nomination d'un co-directeur général et d'un vice-président chargé des technologies de l'information et de la communication — a encore renforcé la supervision stratégique et la diversité cognitive au plus haut niveau.
- **Alignement avec les tendances de réforme du marché :** les améliorations de gouvernance reflètent le programme coréen « Value Up » et la pression croissante des investisseurs en faveur d'une meilleure allocation du capital et de rendements accrus pour les actionnaires.

Afin de poursuivre cette dynamique, nous continuerons de suivre la société et de dialoguer avec elle.

POURQUOI NOUS COLLABORONS

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont tous deux de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à une responsabilité actionnariale plus influente et plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer les entreprises dans lesquelles ils investissent sur les questions ESG importantes, notamment face à des risques systémiques et de marché.

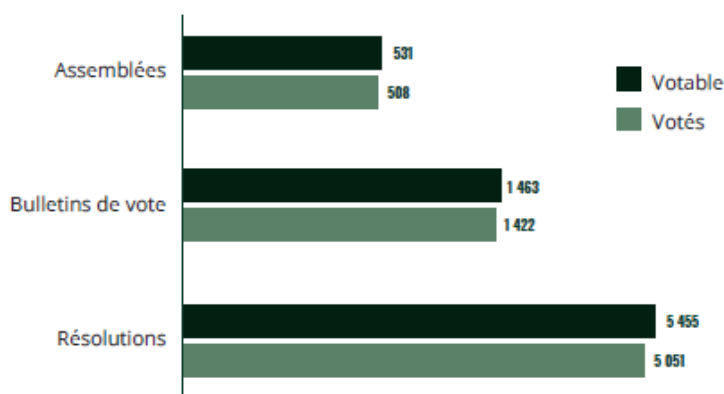
En tant que gestionnaire d'actifs indépendant et actif, avec un total d'actif sous gestion pour l'ensemble du groupe de 40,9 milliards d'euros²², s'associer à d'autres investisseurs, souvent plus importants, peut s'avérer particulièrement utile pour renforcer notre engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La collaboration peut être un moyen d'intensifier notre engagement. Dans le cas où l'engagement individuel n'aboutit pas au changement souhaité, unir nos forces avec d'autres investisseurs peut contribuer à exercer une pression supplémentaire sur l'entreprise pour qu'elle agisse conformément à une recommandation. À l'avenir, nous envisagerons de plus en plus d'utiliser la collaboration comme moyen d'escalade dans notre stratégie d'engagement.

NOTRE ENGAGEMENT À EXERCER NOS DROITS DE VOTE

Carmignac estime que l'exercice effectif de notre responsabilité actionnariale ne se limite pas au dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous exerçons également notre actionnariat actif par le biais du vote par procuration conformément aux processus décrits dans notre Politique de vote²³.

Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II(X) (Shareholder Rights Directive), nous fournissons dans cette section des informations relatives à l'exécution de notre politique d'engagement actionnarial en matière de vote. Il s'agit d'un élément essentiel de notre engagement auprès des entreprises. Carmignac s'efforce d'exercer l'ensemble de ses droits de vote, avec pour objectif un taux de participation de 100 % pour l'ensemble de ses participations en actions. En 2025, Carmignac a voté lors de 96 % des assemblées où il était possible de voter, ce qui représente **5 051** résolutions lors de **508** assemblées²⁴.



²² Source : données internes au 31 décembre 2025

²³ https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_fr.pdf

²⁴ Les réunions non votées correspondent à : 17 assemblées pour lesquelles nous détenions des actions à la date d'enregistrement mais plus à la date de l'assemblée générale, et pour lesquelles nous avons choisi de donner une instruction de « ne pas voter » conformément à notre politique de bonnes pratiques en matière de vote à blanc (veuillez vous reporter à notre Politique de vote pour plus d'informations) ; 2 assemblées au cours desquelles le scrutin a été rejeté (problèmes techniques) ; et 4 assemblées sur un marché où nous n'avons pas réussi à mettre en place une procuration de vote à temps (nous menons actuellement une enquête et nous nous efforçons de remédier à la situation).

VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Notre processus de vote partage la responsabilité entre les gérants de portefeuilles (GP) et l'équipe ID. Les gérants restent impliqués dans les votes considérés comme « clés » par l'équipe ID (dans la pratique, il s'agit des votes identifiés comme potentiellement litigieux par l'équipe ID ainsi que de toutes les assemblées d'actionnaires où une résolution a été déposée par un actionnaire). Pour ces votes, l'équipe ID soumet ses recommandations de vote aux GP qui prennent les décisions finales.

Les votes non soumis aux GP sont votés conformément à la politique de vote de Carmignac. L'équipe ID surveille l'application de la politique de vote et peut y déroger au cas par cas.

Les GP conservent la possibilité de déroger à la politique de vote de Carmignac pour tous les votes, mais doivent en justifier la raison. La justification de tous les votes est documentée en interne afin de garantir une piste d'audit appropriée.

Pour les sociétés détenues par de nombreux portefeuilles, un consensus est établi sur les décisions de vote, avec le gestionnaire de portefeuille qui a effectué l'analyse d'investissement initiale comme principal moteur de la prise de décision. En cas de divergence de vues, le responsable de l'équipe Actions prend la décision finale.

En cas de conflit entre les points de vue de l'équipe ID et des GP, la question peut être soumise à Maxime Carmignac, membre du conseil d'administration de Carmignac et directeur en charge des questions d'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique de gestion des conflits d'intérêts²⁵.

VOTE AUX ASSEMBLÉES DES PORTEURS D'OBLIGATIONS

Bien que les assemblées des porteurs d'obligations au sein de nos portefeuilles soient rares, Carmignac s'est engagée à viser une participation de 100 % aux assemblées générales ainsi qu'aux assemblées de porteurs d'obligations. Nous collaborons avec notre mandataire pour nous assurer que nous exerçons notre droit de vote lors de toutes les assemblées des porteurs d'obligations. Pour plus d'informations, la Politique de vote de Carmignac décrit notre approche en matière de vote lors des résolutions des assemblées annuelles ou extraordinaires, ainsi que nos processus de vote internes, y compris en ce qui concerne le prêt de titres et les spécificités des assemblées des porteurs d'obligations.

Les votes des détenteurs d'obligations ont généralement lieu lors d'assemblées générales extraordinaires et portent principalement sur des questions financières. Par conséquent, nous n'adoptons pas d'approche politique, mais plutôt une approche au cas par cas.

²⁵ https://carmidoc.carmignac.com/COIP_FR_fr.pdf

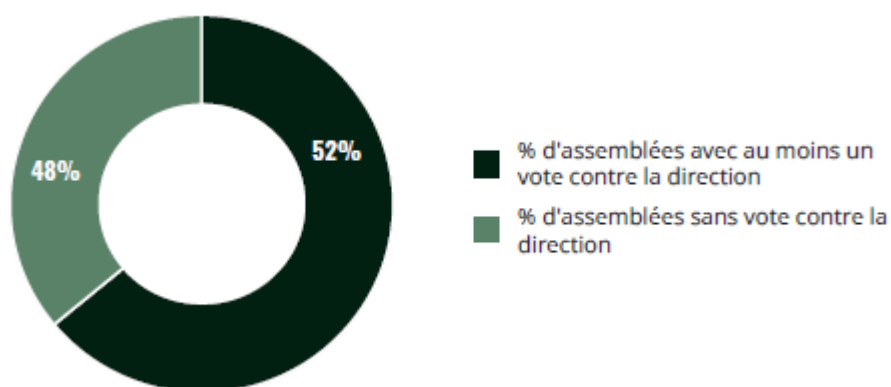
RECOURS À DES MANDATAIRES

Conformément à notre engagement pour l'actionnariat actif, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'exercer nos droits de vote. Nous pouvons voter contre la direction d'une société lorsque :

- ▶ Nous nous sommes engagés avec une entreprise et nous décidons d'intensifier notre engagement ;
- ▶ La politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes minimales en matière d'ESG dans le cadre de notre politique de vote.

En 2025, Carmignac a voté contre la direction d'une entreprise en portefeuille au moins une fois dans **52%** des assemblées auxquelles nous avons voté.

ASSEMBLEES EN 2025 AVEC AU MOINS UN VOTE CONTRE LA DIRECTION²⁶



²⁶ Source : Carmignac (d'après les données d'ISS), au 31/12/2025

LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Les études de cas ci-dessous ont été choisies sur la base d'une sélection d'assemblées d'actionnaires que nous considérons comme des votes importants en 2025. Elles nous permettent également d'illustrer plus en détail le processus qui sous-tend notre processus interne de prise de décision en matière de vote. Toutes nos décisions de vote, y compris les instructions et les justifications de vote sont documentées sur la plateforme d'exécution des votes de notre fournisseur de services de vote par procuration, ISS, ProxyExchange.



Sujet de la résolution : Changement climatique

Nom de la société élue et secteur d'activité : Amazon (la société), Consommation Discrétionnaire

Région : Amérique du Nord

Holding Carmignac : Carmignac détient une participation dans cette société²⁷.

Date de l'assemblée générale annuelle : 21 mai 2025

Problème : Compte tenu de l'expansion rapide de l'IA et de l'augmentation de la demande en centres de données qui en découle, nous attendons des entreprises qu'elles communiquent clairement au public sur les implications de l'augmentation des émissions pour leurs objectifs de décarbonisation, notamment en présentant des projections prospectives et une stratégie d'atténuation plus détaillée. Nous avons estimé que les informations fournies par Amazon à cet égard étaient insuffisantes, ce qui a motivé notre décision de soutenir la résolution n° 7 lors de l'assemblée générale annuelle, qui demandait que soit rendu compte de l'impact des centres de données sur les engagements climatiques de l'entreprise. Bien que nous ayons par la suite échangé avec l'entreprise à ce sujet, aucune indication supplémentaire n'a été fournie quant au rythme ou à la composition des futurs ajouts de capacités dans les énergies renouvelables ou le nucléaire. La résolution a recueilli le soutien de 20 % des actionnaires, ce que nous considérons comme significatif.

Un autre sujet de préoccupation lié au climat concerne les émissions de scope 3. Les informations actuellement fournies par Amazon concernant les émissions de scope 3 restent incomplètes, car l'entreprise ne rend compte que des émissions liées aux produits de la marque Amazon et exclut celles des produits de tiers vendus sur sa plateforme. Un reporting plus complet sur les émissions de scope 3 permettrait aux investisseurs de mieux évaluer l'empreinte carbone globale de l'entreprise. C'est pourquoi nous avons soutenu la résolution n° 6, qui demandait la publication de toutes les émissions de scope 3 significatives. Cette résolution a recueilli 14,5 % des voix des actionnaires.

Outre les préoccupations relatives au périmètre 3 évoquées ci-dessus, nous avons engagé un dialogue direct avec l'entreprise sur une question liée au périmètre 2, à savoir les modifications à venir des normes de comptabilisation des émissions prévues pour 2027. Ces changements obligeront les géants du cloud tels qu'Amazon à aligner leur consommation d'électricité sur la production locale d'énergie renouvelable ou à faible émission de carbone, heure par heure, ce qui constitue un cadre réglementaire plus strict que l'approche actuelle de l'entreprise. Cela pourrait poser des difficultés, car la demande en électricité liée aux centres de données et les émissions qui en découlent ne cessent d'augmenter. Bien qu'Amazon se soit dit confiante que son envergure et son expérience lui permettront de s'adapter, nous continuerons à suivre l'évolution de la situation et à dialoguer avec l'entreprise à ce sujet.

²⁷ Au 31/12/2025, Carmignac Global Active, FP Carmignac Global Equity Compounders, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Long-Short European Equities, Carmignac Absolute Return Europe, Carmignac Portfolio Absolute Return Europe, Carmignac Patrimoine, Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Human Xperience, Carmignac Portfolio Tech Solutions.



Sujet de la résolution : Responsabilisation

Nom de la société élue et secteur d'activité : Meta (l'entreprise), Technologie

Région : Amérique du Nord

Holding Carmignac : Carmignac détient une participation dans cette société²⁸.

Date de l'assemblée générale annuelle : 28 mai 2025

Problème : Meta est confrontée à d'importants risques réglementaires, de réputation et juridiques découlant des réglementations internationales visant à protéger les mineurs. En 2022, l'entreprise a été condamnée à une amende pour avoir enfreint les règles relatives à la protection des données des enfants prévues par le RGPD. Ses règles communautaires interdisent les contenus et les activités qui exploitent sexuellement ou mettent en danger les enfants, qui impliquent des brimades ou du harcèlement, ou qui encouragent le suicide, l'automutilation ou les troubles alimentaires. L'entreprise a également collaboré avec des parties prenantes externes afin de mettre au point des outils et des ressources destinés à aider les mineurs et leurs familles, publie des rapports sur le retrait de contenus liés à l'exploitation des enfants et assure un suivi de ces questions au niveau de son conseil d'administration.

Cependant, malgré ces mesures, on manque de transparence quant à leur efficacité réelle. Compte tenu du caractère sensible de cette question sur le plan réglementaire et des récents changements de politique, nous avons soutenu une résolution d'actionnaires demandant à l'entreprise de publier un rapport sur la sécurité des enfants et la réduction des risques. La résolution a recueilli 13 % des voix, ce que nous considérons comme significatif compte tenu du fait que le fondateur détient 61 % des droits de vote.

Compte tenu de l'importance de cette question et des difficultés persistantes rencontrées pour dialoguer avec l'entreprise, nous avons également cosigné une lettre commune des investisseurs demandant la tenue d'une réunion consacrée aux questions sociales. Nous prévoyons d'engager un dialogue sur ces questions au cours de l'année 2026.



Sujet de la résolution : Leadership

Nom de la société élue et secteur d'activité : Novo Nordisk, Santé

Région : Europe

Holding Carmignac : Carmignac détient une participation dans cette société²⁹.

Date de l'assemblée générale annuelle : 14 novembre 2025

Problème : En mai 2025, compte tenu de la performance décevante, le conseil d'administration de la société a annoncé qu'il avait demandé au PDG de démissionner après huit ans à ce poste et qu'il allait lancer un processus de succession. L'actionnaire majoritaire de la société, la Fondation Novo Nordisk, a également annoncé qu'elle renforcerait sa présence au sein du conseil d'administration. IT a ensuite annoncé la nomination de son directeur des opérations internationales au poste de PDG.

Les tensions avec la Fondation se sont intensifiées en octobre 2025 et ont conduit au départ du président du conseil d'administration ainsi que de six administrateurs indépendants. La Fondation a proposé une refonte du conseil d'administration et suggéré que son président soit nommé à la présidence de Novo Nordisk, tout en démissionnant de ses fonctions de président de Novo Holdings, l'entité chargée de la gestion des actifs de la Fondation. Les actionnaires ont été invités à approuver ces modifications lors d'une assemblée générale extraordinaire.

²⁸ Au 31 décembre 2025, Carmignac Global Active, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Long-Short European Equities, Carmignac Absolute Return Europe, Carmignac Portfolio Absolute Return Europe, Carmignac Patrimoine, Carmignac Investissement

²⁹ Au 31/12/2025, Carmignac Global Active, FP Carmignac European Leaders, FP Carmignac Global Equity Compounders, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Absolute Return Europe, Carmignac Portfolio Absolute Return Europe, Carmignac Patrimoine, Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Grande Europe.

La structure de gouvernance proposée a suscité des inquiétudes, car elle concentre de fait le pouvoir et les risques entre les mains du président désigné, qui cumule des fonctions de direction clés en tant que président du conseil d'administration et président de la Fondation, actionnaire majoritaire. Les mécanismes de contrôle semblaient trop limités, car le contrôle exercé par le conseil d'administration de Novo Holdings sur le président est lui-même restreint, étant donné que ce conseil a été constitué par le président proposé. Nous avons également constaté un manque de transparence et l'absence de consultation des actionnaires minoritaires. Cela nous a empêchés de déterminer si le conseil d'administration proposé était mieux à même d'assurer la supervision de la direction. Nous avons donc décidé de nous opposer à cette proposition afin de faire part de ces préoccupations au conseil d'administration, d'autant plus que la Fondation a le pouvoir d'approuver unilatéralement la liste des candidats au conseil d'administration, puisqu'elle détient 77 % des voix. En moyenne, seuls 6 % des actionnaires se sont opposés aux résolutions. Nous continuons à suivre de près l'évolution de la situation et à dialoguer avec l'entrepri

TRANSPARENCE

La transparence est un autre moyen d'impliquer nos clients dans notre activité de vote. Les investisseurs et le public peuvent accéder aux informations suivantes sur notre site web :

Nous détaillons dans notre politique de vote nos nouvelles lignes directrices en matière de vote qui peuvent déclencher un vote contre la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Une page³⁰ web dédiées à la publication de nos votes, sur laquelle figurent toutes nos décisions de vote, est accessible au public sur notre site web. Cette page web contient toutes les instructions de vote formulées au niveau des résolutions pour chaque assemblée générale à laquelle nous avons participé depuis 2021. Veuillez noter que les informations sont publiées avec un délai de 30 jours à compter de la date de chaque réunion. Enfin, conformément aux règles relatives au label ESG des fonds, nous continuons à publier les statistiques annuelles de chaque fonds sur les pages qui lui³¹sont consacrées.

Des rapports périodiques sur l'activité de vote sur notre site Internet, dans le cadre de notre série de notes d'information "Illustration de notre actionnariat actif »³².

La part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte est de 18.6% au niveau de Carmignac. En 2025, Carmignac a mené, au niveau du Groupe, 111 engagements auprès de 86 sociétés. De plus, nous avons exercé nos droits d'actionnaires à 96% des assemblées ou nous détenions des droits de votes. Un rapport spécifique relatif à notre politique d'engagement actionnariale est publié chaque année et accessible via ce lien : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

³⁰ <https://vds.issgovernance.com/vds/#/ODI4OQ==>

³¹ https://www.carmignac.fr/en_GB/our-fonds

³² https://www.carmignac.fr/fr_FR/articles/3e-trimestre-2023-illustration-de-notre-actionnariat-actif-2523-9441

5

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMBUSTIBLES FOSSILE

		% FCP au 31.12.25 (CG SA)	% Total FCP sauf cash
Informations relatives aux combustibles fossiles³³	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	10.10%	10.60%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon	1.10%	1.15%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel	5.85%	6.15%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non- conventionnel	2.30%	2.42%

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE

		% au 31.12.25 (CG SA)
Informations relatives à la taxonomie³⁴	Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)	9.3%
	Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)	90.7%
	Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	7.2%
	Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	5.3 %
	Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	Valeur de marché
	Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie	49.5%

³³ Périmètre d'analyse des données correspond aux actifs gérés par Carmignac Gestion SA (Carmignac Credit 2027, Carmignac Credit 2029, Carmignac Credit 2031, Carmignac China New Economy, Carmignac Emergents, Carmignac Absolute Return, Carmignac Global Active, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Multi Expertise, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne Actions Monde ISR)
Données Carmignac, MSCI, au 31.12.2025

³⁴ Périmètre d'analyse des données correspond aux actifs gérés par Carmignac Gestion SA (Carmignac Credit 2027, Carmignac Credit 2029, Carmignac Credit 2031, Carmignac China New Economy, Carmignac Court Terme, Carmignac Emergents, Carmignac Absolute Return, Carmignac Global Active, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Multi Expertise, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne Actions Monde ISR, Carmignac Private Evergreen)
Données Carmignac, MSCI, au 31.12.2025

Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements ³⁵		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	1.9%
	Sur la base des CapEx (%)	3.5%

Part des expositions sur d'autres contreparties , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	0.00%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	60.9%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	4.6%

Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques ³⁴		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	1.9%	0.0%*	0.0%*	0.0%*	0.0%*	0.0%*
	Sur la base des dépenses d'investissement	3.5%	0.0%*	0.0%*	0.0%*	0.0%*	0.0%*

*Ces données ne sont pas calculées par l'entité de gestion en raison de la difficulté à obtenir des données de qualité sur ces indicateurs.

³⁵ Périmètre d'analyse des données correspond aux actifs gérés par Carmignac Gestion SA (Carmignac Credit 2027, Carmignac Credit 2029, Carmignac Credit 2031, Carmignac China New Economy, Carmignac Court Terme, Carmignac Emergents, Carmignac Absolute Return, Carmignac Global Active, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Multi Expertise, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne Actions Monde ISR, Carmignac Private Evergreen)
Données Carmignac, MSCI, au 31.12.2025

6

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Article 2 et 4)

L'ENGAGEMENT DE CARMIGNAC VIS-À-VIS DE L'ACCORD DE PARIS (2015)

En janvier 2020, Carmignac a rejoint la liste des organisations soutenant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Depuis, nous avons structuré notre Rapport Climat ainsi que nos engagements climatiques autour des quatre piliers définis par la TCFD : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, et Indicateurs et objectifs. En 2025, Carmignac a procédé à l'évaluation des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles et publiera, en juin 2026, ses rapports TCFD conformément aux exigences réglementaires applicables au Royaume-Uni.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA, pour les fonds couverts par ce rapport³⁶ souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

« a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ;
b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prendra l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribuera aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progresseront pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuiera de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques. Le Groupe Carmignac reconnaît que la réduction des émissions de carbone dans les opérations, les produits et les services des entreprises, ainsi que des émissions directes et indirectes en amont et en aval, peut être un processus de longue haleine. C'est pourquoi, en tant qu'entité Carmignac Gestion SA et pour les fonds couverts par ce rapport, nous chercherons à nous engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050. Une description détaillée de cette feuille de route sera décrite dans ce présent rapport. En 2025, nous avons mis en place notre approche pour mesurer l'alignement de notre stratégie avec l'accord de Paris qui avait été introduite en 2024. Cette approche sera décrite ci-dessous.

³⁶ Carmignac Credit 2027, Carmignac Credit 2029, Carmignac Credit 2031, Carmignac China New Economy, Carmignac Court Terme, Carmignac Emergents, Carmignac Absolute Return, Carmignac Global Active, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Multi Expertise, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne Actions Monde ISR, Carmignac Private Evergreen

CARMIGNAC, UNE ENTREPRISE QUI COMPENSE SES EMISSIONS CARBONES

Le Groupe Carmignac a déjà pris des mesures importantes pour réduire ses propres émissions de carbone dans le cadre de ses activités réparties dans 7 bureaux en Europe, grâce à des pratiques environnementales concernant les déchets, l'eau et les l'efficacité énergétique. En outre, nous avons mesuré et compensé nos émissions scope 1 (directes) et 2 (indirectes liées aux consommations énergétiques), et la plupart de ses émissions de scope 3 (voyages et déplacements professionnels et utilisation du cloud), pour ses opérations depuis 2019. Nous avons fait appel à un consultant climatique reconnu, Climate Partner, pour établir un programme de compensation doublement certifié, dont les détails sont disponibles sur le lien vers le contrat de compensation de Climate Partner (Climate Partner offsetting contract). Depuis 2019, le Groupe Carmignac a compensé 6 966t de CO₂.

LES ÉMISSIONS ACTUELLES DE CARMIGNAC ET LES PRATIQUES AU SEIN DE SA GAMME DE FONDS

Carmignac Gestion SA mesure les émissions de carbone (émissions totales, intensité carbone, % de combustibles fossiles) de chacun de ses portefeuilles (détention d'actions et d'obligations d'entreprises) dont les résultats sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds couvert.

Plusieurs fonds de la gamme Carmignac ont une empreinte carbone relativement faible qui a été obtenue notamment grâce aux objectifs d'émissions de carbone mis en place pour nos fonds actions Carmignac Emergents et Carmignac Epargne Actions Monde ISR dans le périmètre de ce rapport. Les émissions de carbone de ce fonds peuvent être consultées dans sa fiche mensuelle publiée sur la page web du fonds. Il s'agit d'un objectif relatif où les émissions du fonds doivent rester 50% en dessous des émissions de son indice de référence.

QUELLES SONT LES INTENTIONS DE CARMIGNAC GESTIONS SA POUR INTÉGRER LES OBJECTIFS QUANTITATIFS D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT ?

Les actions ci-dessous ont été menées en 2025 dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris :

- Application d'un processus de suivi de l'alignement du portefeuille sur l'Accord de Paris sur différentes périodes, avec différentes conditions de marché, niveaux d'inflation, prix du pétrole et constructions de portefeuilles. A fin 2025, 43.8% des actifs des portefeuilles gérés par CG SA était aligné avec le scénario 2°C des accords de Paris. Ces calculs d'alignement avec l'Accord de Paris mesurés en degrés sont appliqués à tous les portefeuilles de Carmignac Gestion SA, ce qui inclut les fonds actions, obligataires et diversifiés.
- Mise en œuvre de l'impact des risques climatiques physiques et inhérents à la transition dans les objectifs d'alignement des émissions de carbone.
- Introduction progressive de la mesure des émissions de carbone du scope 3 à mesure que la couverture et la précision des données s'améliorent. A fin 2025, les émissions scope 3 du des fonds dans le périmètre de ce rapport étaient de 6 420 621 TCO₂e basé sur la moyenne des données à fin de trimestre.
- En 2025, nous avons continué le suivi de nos fonds avec notre approche d'alignement avec les accords de Paris qui avait été introduite en 2024. Dans ce cadre, nous avons fixé une année de référence des émissions de carbone pour Carmignac Gestion SA (en tant que consolidation des fonds dont Carmignac Gestion SA est la société en titre) et les autres fonds qui sont dans le périmètre de ce rapport au 31 décembre 2025. L'année de référence choisi pour notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris est 2018.
- Carmignac a développé une méthodologie propriétaire afin de déterminer si les entreprises en portefeuille prennent mettent en place suffisamment de mesures pour leur transition climatique.

CADRE D'ANALYSE ET OBJECTIFS PROPOSÉS

Afin de structurer notre approche vis-à-vis des objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris. Nous avons sur l'année nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- Maintenir une trajectoire en ligne avec les objectifs d'émissions fixés pour 2030, 2040 et 2050.
- Maintenir un niveau relatif d'émissions de carbone 50 % pour le fonds concerné

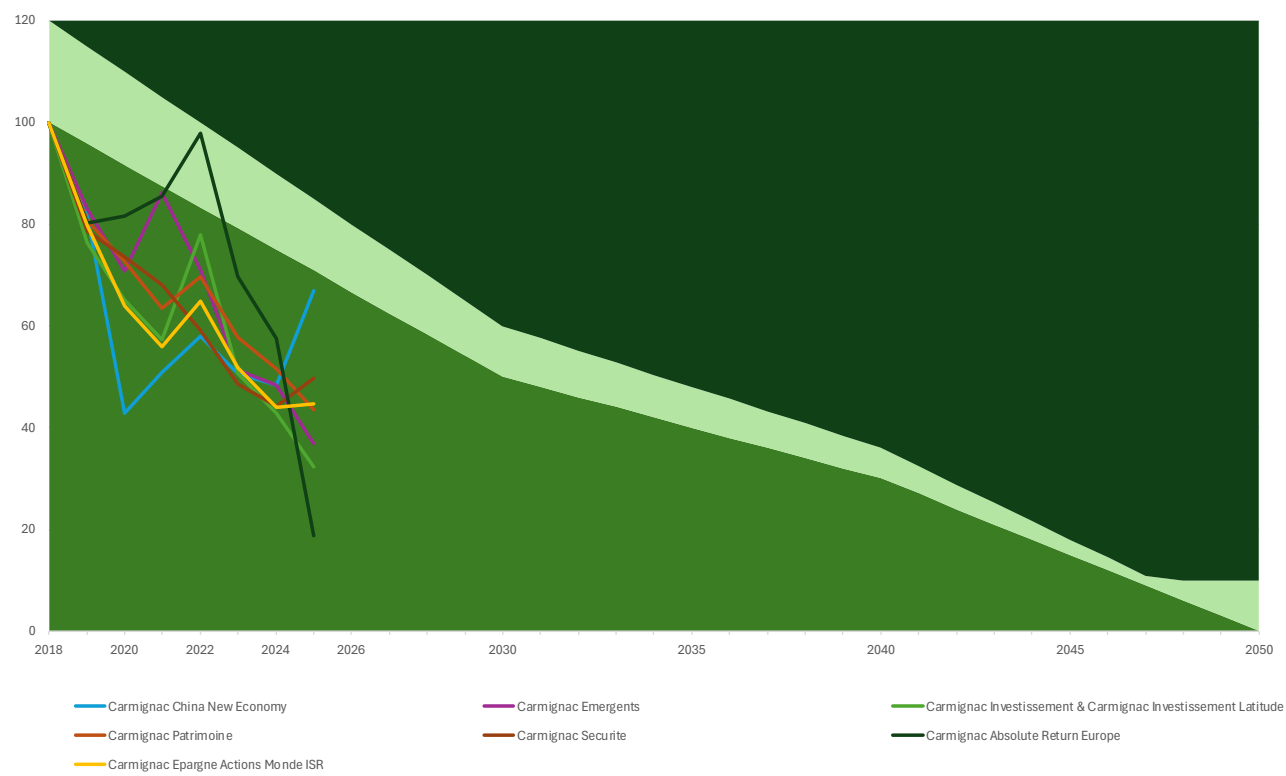
OBJECTIF 1 : Maintenir une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions fixés tous les 10 ans à partir de 2030 par rapport à l'année 2018.

Objectifs de réduction d'émission					
Date	2030	2035*	2040	2045*	2050
Objectifs de réduction d'émission vs 2018	-50%	-60%*	-70%	-85%*	-100%

**Ces cibles intermédiaires ont été mises en place afin de s'assurer que les fonds sont bien en ligne pour atteindre les objectifs fixés en 2040 et en 2050. Cependant, ces objectifs ne sont pas contraignants.*

FIGURE 1 : TRAJECTOIRE DE DECARBONISATION DES FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CARMIGNAC GESTION SA PAR RAPPORT A 2018, L'ANNEE DE REFERENCE DU FONDS

Carmignac Absolute Return Europe, Carmignac China New Economy, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Investissement, Carmignac Emergent, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne Actions Monde ISR.



**Ces résultats ont été obtenus en appliquant les données 2024 aux portefeuilles 2025 car les données carbone à fin 2025 n'ont pas été mises à disposition par MSCI au moment de la production de ce rapport.*

A fin 2025, les émissions de Carmignac Gestion SA étaient à -58% par rapport à 2018 (en utilisant les données carbones à fin 2024). Couverture de la proportion des actifs du fonds au 31 décembre 2025 où la couverture est le % représentant les données sur les émissions de carbone qui sont disponibles publiquement. Le taux de couverture agrégé des fonds ci-dessous était de 81.54%.

MÉTHODOLOGIE DE NOTRE TRAJECTOIRE NET ZERO

1. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.
2. Pour contrôler ces objectifs le compartiment utilise une agrégation des émissions financées de chaque entreprise individuelle du portefeuille qui sont calculées à l'aide de la formule suivante :

(valeur de marché de l'investissement / valeur de l'entreprise, y compris les liquidités) x (émissions de GES du Scope 1 + émissions de GES du Scope 2).

3. L'émission du portefeuille est la somme de l'agrégation des émissions de chaque entreprise en portefeuille.
4. Ce chiffre est ensuite comparé à l'émission historique du fonds qui est calculé à partir de la composition actuelle du fonds
5. La différence des émissions en année T et émissions du portefeuille en 2018 divisé par les émissions du portefeuille en 2018 correspond à la trajectoire d'émission du portefeuille.

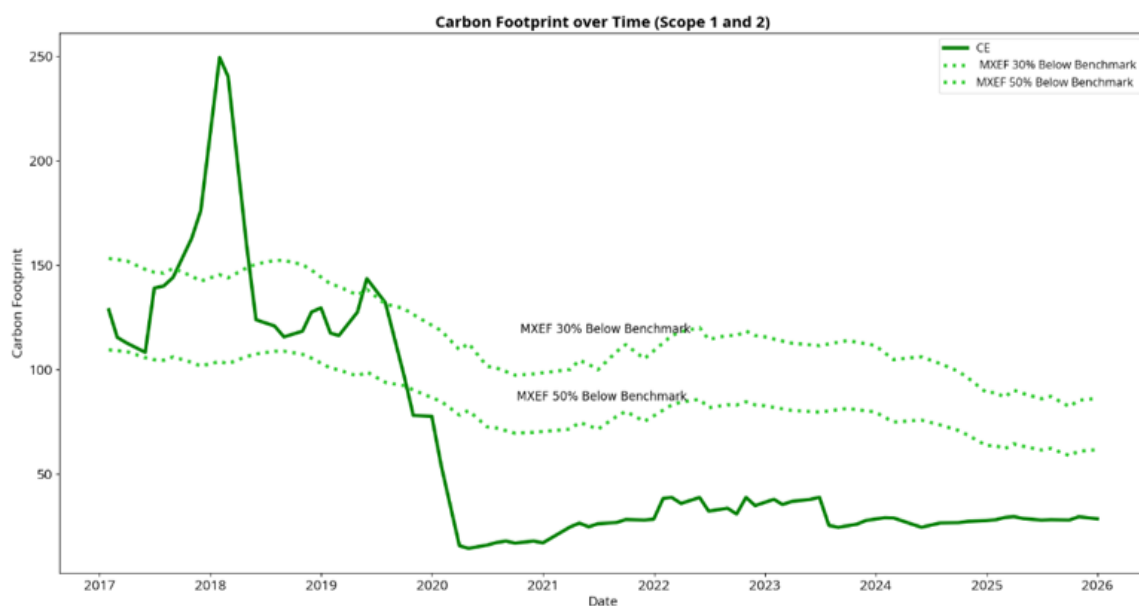
TABLEAU : COUVERTURE DES FONDS À DECEMBRE 2025

Fonds	Couverture	Fonds	Couverture
Carmignac Patrimoine	72%	Carmignac Absolute Return Europe	96%
Carmignac Investissement	99%	Carmignac China New Economy	91%
Carmignac Emergents	91%	Carmignac Investissement Latitude	99%
Carmignac Sécurité	75%	Carmignac Global Active	75%
Carmignac Epargne Actions Monde ISR	100%		

Source : Carmignac, au 31/12/2025. Le taux de couverture est calculé sur l'ensemble des positions du portefeuille, sans repondération.

OBJECTIF 2 : Maintenir un niveau d'émissions de carbone 50 % inférieur à l'indice de référence pour les fonds d'actions concernés³⁷

FIGURE 2 : EXEMPLE D'INTENSITÉ CARBONE ACTUELLE DU FONDS ACTIONS CARMIGNAC EMERGENTS (CE) PAR RAPPORT À SON INDICE DE RÉFÉRENCE (SCOPE 1 ET 2 UNIQUEMENT).



³⁷ Carmignac Emergents, Carmignac Epargne Actions Monde

L'IMPACT DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE CARMIGNAC SUR LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE MANIÈRE CONTINUE

FONDS BAS CARBONE

Compte tenu de la diversité des univers d'investissement, des classes d'actifs et des objectifs de durabilité des fonds, il existe différents niveaux de mise en œuvre des objectifs climatiques. Comme mentionné précédemment, 2 fonds gérés par Carmignac Gestion SA pratiquent déjà des objectifs de faible émission de carbone et réponds aux exigences des fonds Article 9 (classification SFDR), avec une « communication centrale » d'après la doctrine française de l'Autorité des Marchés Financiers.

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique. Par exemple en 2025, Carmignac s'est entretenu avec Arcos Dorados, une entreprise brésilienne du secteur de la restauration, dans le but d'obtenir davantage d'informations sur son Sustainability-Linked Bond, notamment sur les objectifs qui ont motivé son émission, le choix des indicateurs et les pénalités associées. En outre, nous souhaitons mieux comprendre l'approche d'Arcos Dorados en matière de décarbonisation, notamment concernant la réduction de l'intensité de ses émissions de Scope 3 liées à sa chaîne d'approvisionnement alimentaire et aux emballages.

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement durable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Depuis 2023, l'équipe d'investissement durable travaille avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone. L'équipe d'Investissement Durable a mis en place un contrôle trimestriel du portefeuille qui est présenté aux gérants depuis le premier trimestre 2024.

Ces contrôles contiennent plusieurs données climatiques dont la ClimateVar, les PAIs, les émissions de CO2 y compris les scope 3, l'alignement des revenus avec la taxonomie européenne et le pourcentage du portefeuille aligné avec les accords de Paris.

ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS

Nous avons développé une approche propriétaire, pour mesurer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de Paris. Cette approche calcule les émissions actuelles et historiques du fonds à partir de la composition actuelle du portefeuille. Nous avons choisi 2018 comme année de référence pour avoir assez d'historique pour rendre le modèle plus complet. Le calcul démontre au niveau du fonds le taux de décarbonisation, depuis l'année de référence, des entreprises présentes dans le fonds. Pour être aligné avec l'ambition de zéro émission nette en 2050, nous avons mis en place les objectifs de réductions d'émissions suivantes vs 2018 : -50% à 2030, -70% à 2040, et atteindre « net zero » d'ici 2050. Les chiffres de décarbonisation du fonds seront mesurés, dans un premier temps, tous les trimestres, pour s'assurer de l'alignement du fonds en prévision du premier objectif à atteindre en 2030.

MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE DE CARMIGNAC POUR L'ÉVALUATION DES PLANS DE TRANSITION

Carmignac a développé une méthodologie propriétaire pour évaluer si les entreprises dans lesquelles nous investissons ont pris des mesures suffisantes pour faire face au risque lié à la transition climatique. Nous utilisons cette méthodologie pour identifier les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de les inciter à améliorer leur stratégie de transition. La méthodologie est la suivante :

(1) Nous identifions les controverses pertinentes et les objectifs climatiques

a. À l'aide des bases de données de controverses MSCI et ISS, nous identifions les controverses signalées en rouge et en orange liées au climat et à l'environnement. Si une entreprise est signalée en rouge ou en orange pour une controverse environnementale, elle est considérée comme non conforme.

b. Pour les entreprises qui passent le filtrage des controverses, nous utilisons les données MSCI pour déterminer si l'entreprise a fixé des objectifs de zéro émission nette, d'émissions de gaz à effet de serre ou d'autres objectifs liés au carbone conformes aux lignes directrices du SBTi. Le SBTi a été choisi comme norme suffisamment rigoureuse en raison de son approche sectorielle et scientifique. Les entreprises qui ont publié un objectif aligné sur le SBTi et qui ont passé le filtrage des controverses passent automatiquement notre méthodologie sans analyse supplémentaire.

(2) Pour les entreprises qui ne satisfont pas au test SBTi, nous adoptons une approche par approximation. Les entreprises qui n'ont pas publié d'objectif conforme au SBTi ne sont pas automatiquement rejetées. Les analystes ESG identifient les trois critères suivants sur la base d'une réussite ou d'un échec. L'échec à un ou plusieurs de ces critères entraîne un échec global. Pour réussir, il faut satisfaire aux trois critères.

a. Critère 1 - La tendance des émissions de scope 1, et 2 (telles que mesurées par MSCI) doit être à la baisse. La période d'analyse couvre les trois dernières années.

b. Critère 2 - Des objectifs d'émissions (même s'ils ne sont pas alignés sur le SBTi) doivent avoir été fixés. Cela peut se faire, par exemple, par le biais d'un alignement sur le TCFD ou d'autres normes applicables.

c. Critère 3 – Le score START de l'analyse ESG propriétaire de Carmignac doit atteindre une note égale ou supérieure à C (c'est-à-dire une note C, B ou A) dans le pilier Gouvernance.

(3) Pour certains secteurs ayant un impact élevé sur le changement climatique, nous avons identifié des indicateurs supplémentaires en matière de chiffre d'affaires et de CAPEX qui doivent également être respectés. Ces critères supplémentaires reflètent l'impact significatif que ces secteurs peuvent avoir sur l'environnement et exigent que l'entreprise ait démontré un engagement suffisant en faveur de la transition et de la décarbonisation.

PLAN DE SORTIE DU CHARBON

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon³⁸ à partir de 2030 pour les pays de l'OCDE

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion³⁹ de Carmignac, un retrait total des mines de charbon et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030.

EXPLOITATION DU CHARBON

Notre approche repose sur des possibilités d'investissement très limitées et le non-financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. À titre exceptionnel, il pourra être envisagé d'investir dans des sociétés d'extraction produisant plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, mais dont l'extraction de charbon n'est pas le cœur de métier, et qui contribuent positivement à la transition énergétique par le biais d'autres activités commerciales. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris.

³⁸ Notre politique d'exclusion est disponible sur notre site internet : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf

³⁹ Notre politique d'exclusion est disponible sur notre site internet : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO2 les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO2/ kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Max. gCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

À la date de publication du présent rapport, Carmignac ne dispose pas d'une politique d'exclusion applicable à l'ensemble de la société concernant les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Toutefois, certains fonds appliquent des restrictions ou exclusions spécifiques sur ces activités dans le cadre de leur stratégie d'investissement et/ou de leurs engagements de durabilité, tels que Carmignac Emergents, et Carmignac Épargne Actions Monde ISR. Par ailleurs, les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels ne sont pas considérées comme des investissements durables au sens du cadre d'analyse durable de Carmignac. Dans un souci de transparence, l'exposition aux entreprises impliquées dans ces activités est publiée et agrégée pour les fonds entrant dans le périmètre du présent rapport Article 29.

Plus largement, les risques et enjeux de durabilité associés aux activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels sont pris en compte dans le cadre du processus de recherche « bottom-up » de Carmignac et notamment au travers de l'outil propriétaire START. Cette analyse est aussi complétée par des activités de stewardship, incluant le dialogue avec les entreprises et l'exercice des droits de vote, quand applicable.

Des réflexions et échanges ont été engagés au sein de la société concernant l'opportunité de formaliser une politique applicable à l'ensemble des stratégies sur cette thématique. Toutefois, à la date de publication de ce rapport, ces discussions n'ont pas abouti à la mise en place d'une politique d'exclusion applicable à l'ensemble de la société dédiée aux activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels.

7

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



Au niveau du Groupe Carmignac, nous reconnaissons l'importance de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et l'intérêt de sensibiliser les acteurs financiers aux sujets liés à l'érosion de cette biodiversité. Tout comme SFDR, l'Article 29 de la Loi Energie Climat établit de nouvelles obligations de publication pour les investisseurs. Il se veut également plus ambitieux avec une mise en avant explicite des enjeux liés au climat et à la biodiversité.

Carmignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les écosystèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES⁴⁰:

« Dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégalé à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :

1. 

**LA CONSERVATION DE LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

2. 

**L'UTILISATION DURABLE DES
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

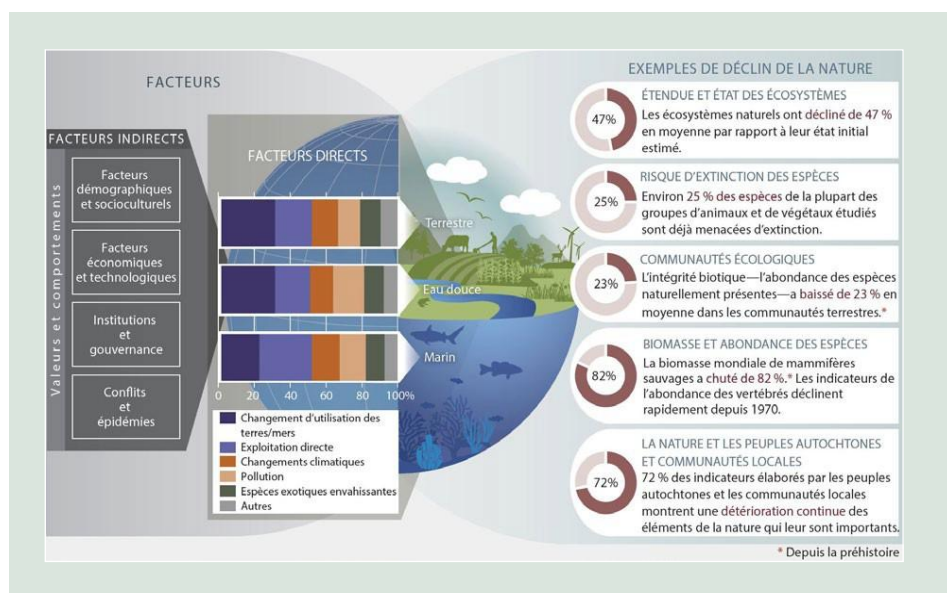
3. 

**LE PARTAGE JUSTE
ET ÉQUITABLE DES
AVANTAGES DÉCOULANT
DE L'UTILISATION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

⁴⁰ Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.



Explication du rapport IPBES :

« Le résumé ci-dessus montre les exemples de déclin observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.

Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes soutenus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur exerce une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

Au travers de notre stratégie en matière de prise en compte des principales incidences négatives, nous nous engageons à mesurer les impacts des sociétés au sein de nos portefeuilles, ainsi que notre exposition aux risques liés à la biodiversité. Plus précisément en 2025, nous avons mesuré de manière trimestrielle les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité. En outre, plusieurs indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) dont les tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires de nos investissements permettent une prise en compte progressive d'enjeux liés à la biodiversité.

La part des actifs sous gestion ayant une exposition aux risques liés à la biodiversité est présentée dans le tableau ci-dessous (au 31 Décembre 2025) :

FONDS	Exposition aux risques liés à la biodiversité	Actifs sous gestion du fonds (en millions d'euros)	Actifs sous gestion à risque (en millions d'euros)
Carmignac Investissement	9.72%	€ 4,504,874,679	€ 437,900,848
Carmignac Emergents	11.53%	€ 1,121,783,537	€ 129,380,904
Carmignac Patrimoine	7.26%	€ 6,433,255,897	€ 466,803,481
Carmignac Absolute Return Europe	8.00%	€ 123,180,522	€ 9,857,275
Carmignac Sécurité	9.35%	€ 5,228,743,314	€ 488,997,304
Carmignac China New Economy	9.37%	€ 94,108,807	€ 8,818,748
Carmignac Credit 2027	7.34%	€ 1,653,297,288	€ 121,370,207
Carmignac Credit 2029	5.32%	€ 1,652,384,031	€ 87,854,946
Carmignac Credit 2031	5.24%	€ 1,047,602,995	€ 54,913,254
Carmignac Investissement Latitude	9.53%	€ 251,931,568	€ 23,998,497
Carmignac Multi Expertise	10.83%	€ 218,146,023	€ 23,621,216
Carmignac Epargne Actions Monde ISR	27.92%	€ 9,231,390	€ 2,577,404
Carmignac Global Active	5.06%	€ 231,667,226	€ 11,719,118
Carmignac Court Terme	10.05%	€ 1,171,684,697	€ 117,751,090
Total		€ 23,741,891,976	€ 1,985,564,292

Source : Carmignac, sur la base des données MSCI et des données de portefeuille au 31/12/2025. Les données présentées ne couvrent que les fonds FCP et sont fournies à titre illustratif en tant qu'échantillon représentatif pour cet indicateur. Les facteurs utilisés dans le modèle comprennent : les controverses liées à la déforestation, les entreprises ayant des activités ayant un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité, les producteurs et utilisateurs de viande bovine, d'huile de palme, de soja et de bois. Veuillez noter que la méthodologie utilisée pour les positions courtes et longues est cohérente avec celle utilisée pour le calcul des principales incidences négatives. Le tableau présente uniquement les fonds pour lesquels une évaluation de l'exposition aux risques liés à la biodiversité est actuellement disponible selon la méthodologie retenue. Carmignac Privare Evergreen n'est pas inclus dans ce périmètre, ce fonds se focalisant sur le « capital-investissement ». En raison de la nature des données disponibles et des spécificités de cette classe d'actifs, l'évaluation de l'exposition aux risques liés à la biodiversité n'est pas réalisée selon la même approche que pour les sociétés cotées et est donc exclue de cette analyse. Les positions suivantes sont exclues du calcul en raison de leur non-éligibilité : les produits dérivés, les liquidités, les instruments souverains ainsi que les autres actifs non éligibles.

Afin d'analyser la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, nous avons fait le choix de couvrir l'ensemble de nos actifs sous gestion.

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, nous

nous sommes rapprochés de différents fournisseurs de données pour permettre de déterminer de manière plus graduelle les impacts sur la biodiversité des investissements sous-jacents des portefeuilles de notre gamme. Cependant, des analyses sont toujours en cours. En effet, nous avons identifié une importante difficulté à évaluer l'impact des décisions d'investissement sur la biodiversité en raison d'un manque de données car quantifier les pertes en termes de biodiversité sur le plan financier et identifier les investissements en faveur de la biodiversité sont moins bien appréhendés que la lutte contre le réchauffement climatique.

Afin de rendre cet enjeu concret et opérationnel au sein de nos portefeuilles, nous avons décidé de définir une stratégie basée sur une mesure concrète et un objectif à horizon 2030. Notre feuille de route se base sur les piliers suivants :

1. L'approfondissement de notre démarche ESG basée sur la prise en compte des enjeux environnementaux :

- ✓ Réductions d'univers : Les entreprises ayant une note E sur le pilier environnemental de START sont exclues de l'univers d'investissement pour la majorité de nos fonds Article 8 et 9,
- ✓ Filtrage Positif : La plupart de nos fonds articles 8 et 9⁴¹ utilisant notre cadre d'analyse des externalités ESG basé sur les ODDs. Ces fonds doivent donc investir un pourcentage minimal de leurs actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services liés à, ou qui consacrent au moins 30% de leurs dépenses d'investissement à, des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies ou dont les opérations sont alignées avec au moins 3 des 17 objectifs du développement durable des Nations unies (voir <https://sdgs.un.org/goals>) dont les objectifs « eau propres et assainissement » et « énergie propre » sont alignés avec notre objectif de biodiversité.
- ✓ Revue des indicateurs présents sur notre plateforme de recherche ESG START dans le cadre de son amélioration et alignement avec les indicateurs PAIs notamment ceux liés à la biodiversité
- ✓ Engagements ciblés pour les entreprises faisant l'objet de controverses en matière de biodiversité. Nous faisons également partie de l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité.

2. L'identification d'une mesure efficace et disponible pour l'ensemble de nos univers d'investissement :

Nous avons choisi une mesure agrégeant les résultats d'un filtre négatif. Ce filtre est déterminé sur la base des domaines d'activité les plus préoccupants en matière de biodiversité :

- a. Les entreprises qui produisent des matières premières contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- b. Les entreprises qui utilisent des produits de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- c. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses liées à la déforestation ; ou
- d. Les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité de celles-ci ; ou
- e. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.

Nous reconnaissons que cette mesure est incomplète mais considérons qu'elle est actuellement la donnée la plus largement accessible. Nous nous réservons le droit de modifier le choix de notre indicateur clé sur la biodiversité à mesure que l'architecture du marché s'améliore dans ce domaine.

⁴¹ Carmignac Emergents, Carmignac Global Active, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Sécurité, Carmignac Epargne actions monde ISR

8

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES



GESTION DES RISQUES

Depuis sa création en 1989, Carmignac a fondé son action sur une approche axée sur la gestion du risque

NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :



AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

Equipe de gestion des risques du Front Office

Deux membres de l'équipe d'investissement sont chargés de surveiller les risques liés au portefeuille de nos fonds. L'équipe de gestion des risques en front office, menée par Guillaume Huteau, surveille les facteurs de risque communs mesurés par le bêta et la corrélation des fonds, tels que :

Action, Risque de facteur et risque de Style
Courbe de Taux, Risques nominaux et risques de seuil de rentabilité
Risque crédit
Risque de taux de change
Risque de commodité

Comité stratégique d'investissement (SIC)

Le Comité d'investissement (SIC) est composé des membres les plus expérimentés de l'équipe d'investissement, ainsi que du responsable du management du risque du Front Office, qui en assure le secrétariat :



Le SIC se réunit chaque semaine et de façon ponctuelle si besoin. Sa principale mission est de se forger de solides convictions concernant les marchés en s'appuyant sur les travaux de recherche microéconomique et macroéconomique réalisés par nos analystes, pour toutes les classes d'actifs. Il est important de noter que chaque gérant de portefeuille reste entièrement autonome et responsable vis-à-vis de la gestion de son ou ses fonds. Le SIC fournit un outil supplémentaire pour renforcer la composante top-down des stratégies d'investissement. Par conséquent, son apport est plus pertinent pour les fonds présentant un degré élevé de prise de décision top-down, comme nos fonds diversifiés.

DÉMARCHE D'IDENTIFICATION, ÉVALUATION, PRIORISATION ET GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

En tant qu'investisseurs responsables et gérants actifs, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à gérer les risques et opportunités ESG dans toutes les classes d'actifs lorsque nous réalisons des investissements pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en excluant certaines activités non durables et en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous serons en mesure d'obtenir des performances durables à long terme grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'avoir une contribution positive pour la société et l'environnement.

La société a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques ESG dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1. **Exclusions** : les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus
2. **Analyses** : La société de gestion intègre l'analyse « Environnementale, Sociale et de Gouvernance » en complément de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices au travers de notations ESG (START)
3. **Engagements** : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices et émetteurs sur les questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et mieux comprendre les risques de durabilité des portefeuilles.

EXCLUSIONS À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Nous pensons que nos investissements doivent être réalisés dans des entreprises dotées de modèles économiques durables et qui présentent des perspectives de croissance à long terme. À ce titre, nous procédons à des exclusions normatives des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les normes commerciales de l'OCDE, et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous surveillons ces controverses ou violations par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, mais nous effectuons également notre propre analyse afin de nous forger une opinion sur les actions et les politiques des entreprises pour atténuer ces risques. Par ailleurs, Carmignac applique sur l'ensemble de sa gamme de fonds des exclusions sectorielles basées principalement sur des seuils de revenus. Ces secteurs peuvent inclure les énergies conventionnelles et non conventionnelles, les jeux d'argent, toutes les armes, la transformation des protéines animales, l'alcool.



Fabricants d'armes controversées qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales*.



Producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



Exploitants de mines de charbon thermique qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.



Producteurs d'énergie qui produisent plus de CO2/kWh que le seuil défini**.



Producteurs et distributeurs de produits pornographiques et de divertissement pour adultes qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



Contrevenants aux normes internationales, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, les Principes de l'OIT et les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

* Entreprises qui ne respectent pas :

1) la Convention d'Ottawa (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2) la Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions ; 3) la loi belge dite Loi Mahoux, l'interdiction des armes à uranium ; 4) la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes chimiques ; 5) le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des États dits dotés de l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) la Convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes biologiques ; 7) La convention de 1980 sur certaines armes conventionnelles concernant les fragments non détectables, les mines, les armes incendiaires, les armes à laser aveuglantes ; 8) Loi italienne n. 220/2021 qui interdit les investissements dans les mines antipersonnel et les armes à sous munitions.

** Conformément au scénario 2 °C préconisé par l'AIE.

ANALYSE : EVALUATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

L'équipe de gestion, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique d'investissement des portefeuilles gérés, utilise les analyses financières internes et externes ainsi que celles mises à disposition par l'équipe dédiée à l'investissement durable, dans un outil propriétaire appelé START, dont le fonctionnement est détaillé ci-dessous.

En 2020, Carmignac a lancé START⁴², son système propriétaire d'analyse ESG.

L'objectif de ce système de recherche exclusif est de permettre l'intégration des critères ESG dans notre processus de décision en matière d'investissement et d'échanger des points de vue ESG sur nos actions, nos obligations privées. START nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG à notre processus d'investissement en associant des sources de données externes à notre analyse interne pour apprécier la manière dont une société se comporte avec ses parties prenantes, gère les risques et tire parti des opportunités ESG.

START s'appuie sur un cadre élaboré à partir de recherches universitaires antérieures et des lignes directrices de divers organismes sectoriels, tels que le Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et la Global Reporting Initiative (GRI). Nous utilisons également des données ESG sur les entreprises provenant de plusieurs fournisseurs de données de premier plan.



START s'articule autour d'un processus en 4 étapes :

1. □

GROUPEMENT

les entreprises sont affectées à l'un des 90 groupes sectoriels exclusifs ESG de Carmignac ;

2. □

COLLECTE D'INFORMATIONS

de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise sont collectées auprès de diverses sources de données spécialisées (pour en savoir plus, voir la section relative aux fournisseurs externes de données ESG du présent rapport) ;

3. □

CLASSEMENT

les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs et reçoivent une note de référence ;

4. □

ANALYSE

l'expertise interne est appliquée à l'analyse existante.

Nos analyses ESG exclusives ne se limitent pas aux données quantitatives fournies par des prestataires de données ESG tiers, car nous sommes conscients des limites liées à l'utilisation de ces données. Les analystes financiers et les gérants sont chargés de mener et de suivre les analyses ESG qualitatives de

⁴² START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory)

toutes les entreprises présentes sur START. Ils établissent une notation interne qui prévaut sur la notation de référence fournie par des fournisseurs de données ESG tiers, ainsi qu'un commentaire écrit détaillant leurs analyses et justifiant leur choix. Ces analyses sont ensuite intégrées à l'analyse de valorisation et servent de base au reste du processus d'investissement.

Les analyses qualitatives réalisées par nos analystes financiers ne se limitent pas aux informations fournies par les émetteurs, mais peuvent également inclure les informations obtenues à la suite d'une rencontre avec les émetteurs. Pour plus d'informations sur la manière dont notre stratégie d'engagement nous permet d'affiner notre vision du profil ESG des émetteurs à l'aide de notre système de recherche propriétaire START, ainsi que sur les implications que ces engagements peuvent avoir sur nos convictions d'investissement, veuillez-vous référer à notre rapport d'engagement⁴³.

START 2.0

Carmignac a également mis à jour son système propriétaire de notation ESG, souvent désigné sous le nom de START 2.0, une méthodologie renforcée reposant sur les fondations de notre modèle de 2020.

Indicateurs

Le nouveau modèle intègre désormais plus de 80 indicateurs de durabilité identifiables et pertinents (« indicateurs ESG »), contre 30 auparavant, et évalue les entreprises au regard de chacun des piliers Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G).

Parmi les nouveaux indicateurs figurent notamment des données de sentiment positif et négatif issues de l'actualité, fournies par notre prestataire externe Truvalue Labs, permettant de mieux capturer la dynamique ESG des entreprises sur des thématiques spécifiques.

Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG plus traditionnels dont l'importance s'est renforcée depuis la première version du modèle. Parmi eux figurent les émissions de CO₂ de Scope 3, les trajectoires historiques de réduction des émissions, les objectifs de décarbonation validés par la SBTi, les indicateurs liés à la biodiversité, entre autres.

Ces améliorations offrent une vision plus complète des risques et opportunités ESG auxquels les entreprises sont confrontées.

Pondérations

Carmignac a également affiné sa méthodologie afin de mieux déterminer la pondération appropriée de chaque indicateur en fonction des secteurs d'activité. Ces pondérations tiennent compte de la matérialité ESG de chaque indicateur au regard des activités de l'entreprise :

- Le pilier Gouvernance bénéficie d'une pondération fixe de 35 %.
- Les piliers Environnement et Social disposent chacun d'une pondération minimale de 20 %, ajustée selon la matérialité du secteur concerné au sein du groupe de pairs pertinent.

⁴³ https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

INDICATEURS ESG AU SEIN DE START POUR L'ANALYSE ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

Nous analysons et comparons chaque entreprise par rapport à plus de 80 indicateurs ESG quantifiables et pertinents, et qui incluent :

Environnement	Social	Gouvernance
Émissions de CO2 – Périmètres 1 et 2	Satisfaction du personnel	Indépendance du Comité d'Audit
Intensité carbone – Périmètres 1 et 2	Taux de rotation du personnel	Indépendance du Comité de Rémunération
Brûlage à la torche du gaz naturel	Nombre de femmes occupant des postes de direction	Implication du Comité de Nomination
Consommation d'énergie / Chiffre d'affaires	Nombre d'heures de formation du personnel	Taille du Conseil d'Administration
Ratio des énergies renouvelables	Arrêts de travail après accident	Administrateurs indépendants
Consommation totale d'énergie	Accidents mortels au sein du personnel	Durée moyenne du mandat des administrateurs
Production totale de déchets / Chiffre d'affaires	Écart de salaire entre le CEO et le salaire moyen	Parité au sein du Conseil d'Administration
Déchets recyclés / Production totale de déchets	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Rémunération totale la plus élevée
Déversements d'hydrocarbures directs et accidentels	Satisfaction client	Rémunération des dirigeants liée à des objectifs à long terme
Volume total d'eau usée / Chiffre d'affaires	Satisfaction client	Primes d'encouragement au développement durable
Eau recyclée		
Prélèvement total d'eau douce		

ANALYSE DES RISQUES ESG – DETTE SOUVERAINE

Carmignac intègre les considérations ESG dans l'analyse fondamentale des titres souverains. Nous utilisons notre modèle ESG souverain propriétaire, construit en combinant l'expertise ESG de notre équipe d'investissement durable et l'expertise de nos gérants de portefeuille obligataires.

Les notes par pays générées par notre modèle s'appliquent aussi à l'évaluation des entités quasi souveraines. Les entités supranationales sont évaluées en combinant, le cas échéant et dans la mesure du possible, les notes par pays et une analyse qualitative.

OBJECTIF

Notre modèle ESG Sovereign a été conçu pour :

1. Renforcer l'analyse financière traditionnelle :

Nous intégrons dans notre modèle les indicateurs clés de performance (KPI) ESG qui, selon nous, peuvent avoir un impact sur le profil crédit d'un pays.

2. Prendre en compte les résultats positifs et négatifs générés par un pays :

Nous intégrons dans notre modèle des indicateurs clés de performance axés sur les résultats (outcomes). Cela nous permet d'attribuer un score plus élevé aux pays qui démontrent qu'ils cherchent à générer des résultats positifs pour la planète en limitant la pollution et en contribuant à la transition climatique, et pour leur population en assurant leur bien-être et leur développement. Le score des pays qui ne prennent pas suffisamment en considération les paramètres mentionnés ci-dessus, est affecté négativement.

NOTRE SÉLECTION DE KPI ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En tenant compte des défis de l'intégration ESG dans les pays souverains, tels que le biais de revenu (c'est-à-dire que les scores ESG ont tendance à être corrélés au revenu des pays), les problèmes de données concernant et du taux de couverture, nous avons construit notre modèle autour de plus de 25 indicateurs clés de performance E, S et G applicables aux marchés développés et émergents soigneusement sélectionnés qui sont listés ci-dessous.

Environnement	Social	Gouvernance
Vulnérabilité aux risques physiques liés au climat	Capital Humain	Développement économique
Contribution au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Facteurs de développement social	Stabilité Politique
Préparation et contribution à la transition climatique		Cadre Institutionnel

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE⁴⁴

- Les pays sont classés **entre 1 (mauvais) et 5 (bon)**
- Les marchés développés et émergents sont évalués sur la base du même ensemble d'indicateurs clés de performance
- **Poids plus important de la gouvernance par rapport aux facteurs environnementaux et sociaux** : La stabilité et la qualité de la gouvernance d'un pays sont essentielles à la gestion du risque de crédit du pays et constituent le fondement d'une gestion appropriée des risques financiers environnementaux et sociaux. C'est pourquoi nous avons attribué aux facteurs de gouvernance une pondération plus importante de 40 %. Les facteurs environnementaux et sociaux sont pondérés à hauteur de 30 % chacun.
- Les scores environnementaux obtenus par notre modèle sont superposés de la courbe Kuznet afin de lutter contre les préjugés liés aux revenus.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS

Le contrôle des risques est au cœur du processus d'investissement. Il est indissociable de la recherche de performance. Nous accordons une attention particulière à identifier, quantifier et analyser les risques liés à notre processus d'investissement.

Le dispositif ESG de Carmignac est supervisé par le Comité Stratégique Produit qui définit les limites d'investissement et les caractéristiques ESG des portefeuilles, en accord avec l'équipe de gestion.

L'équipe Investissement Durable est également partie prenante au dispositif de contrôle et agit comme une équipe de contrôle de premier niveau dans le suivi des limites et contraintes d'investissement. L'équipe s'appuie sur les ressources humaines et technologiques de la société de gestion.

Comme pour le dispositif de gestion financière, le pilotage du contrôle permanent de second niveau du dispositif de gestion ESG reste la responsabilité de l'équipe Gestion des Risques par la conduite du dispositif de contrôle des risques et le suivi des contraintes d'investissement financières et extra-financières des portefeuilles. L'équipe de contrôle des risques assure au quotidien le suivi du profil de risque des portefeuilles.

Au niveau global, pour le groupe Carmignac, l'équipe dédiée au Contrôles des Risques compte six personnes. Depuis le début de l'année 2026, dans le cadre du renforcement de la seconde ligne de défense du dispositif de contrôle de Carmignac, cette équipe est placée sous la responsabilité d'Abdellah Bouziane, en sa qualité de Responsable Global Risques et Conformité. Abdellah Bouziane dispose de plus de 20 ans d'expérience, au sein de fonction de contrôle dans l'industrie. Tout au long de la journée, l'équipe de contrôle des risques veille au respect des différentes contraintes d'investissement définies pour chaque fonds et fournit aux équipes de gestion un rapport détaillé. Ces contraintes prennent généralement la forme suivante :

⁴⁴ Veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG pour plus d'informations sur la méthodologie de notre modèle souverain : https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf



CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES : Imposées par le régulateur du pays de domiciliation du fonds (AMF en France, CSSF au Luxembourg, CBI en Irlande et FCA au Royaume-Uni), celles-ci s'appliquent à tous les acteurs du marché de la gestion d'actifs.



CONTRAINTES STATUTAIRES : Elles suivent la description de la stratégie d'investissement, et donc les règles d'investissement, définies dans le prospectus du fonds et/ou toute autre documentation pertinente.



CONTRAINTES INTERNES : Décidées par le Comité des risques de Carmignac, il s'agit de règles internes plus restrictives visant à réduire les risques identifiés comme importants en fonction des conditions macroéconomiques, même si ces risques seraient autorisés d'un point de vue réglementaire et statutaire. Ces règles peuvent être revues et, le cas échéant, ajustées à la discrétion du Comité des risques.

Le contrôle des contraintes et directives liées à l'analyse extra-financière et aux objectifs durables sont contrôlés par l'équipe de gestion et l'équipe en Investissement Durable dans le cadre d'un premier niveau de contrôle, puis par l'équipe des Risques en tant que deuxième niveau de contrôle.

Le développement et l'investissement dans les systèmes informatiques de Carmignac ont permis de mettre en œuvre un processus efficace utilisant une combinaison de fonctions supplémentaires et l'outil de gestion de la conformité CMGR pour contrôler les risques et les règles de durabilité du prospectus de chaque fonds sur des indicateurs clés tels que :

- les objectifs d'émissions de carbone ;
- les réductions d'univers ;
- les listes d'exclusion ;
- les règles de notation ESG
- Le minimum d'investissement responsable
- Les pourcentages minimums d'investissement environnementaux et sociaux

Enfin, l'équipe de gestion des risques participe aux groupes de travail spécialisés des associations de fonds afin de définir et de créer les meilleures pratiques, notamment en termes de risques de durabilité au sein de la fonction générale de risque, de nature ex ante et ex post. Dans le cadre de la gouvernance relative à la "gestion des risques", le Comité des Risques qui se réunit trimestriellement, effectue un point périodique sur le respect des engagements extra-financiers pris dans la politique d'investissement des portefeuilles gérés.

Par ailleurs, lors de la revue annuelle, la Direction des Risques de Carmignac réalise une évaluation périodique du dispositif de contrôle relatif au risque de développement durable, en veillant à respecter en permanence les exigences réglementaires.

Concernant le contrôle de troisième niveau, l'équipe Conformité et Contrôle Interne de Carmignac est le garant du contrôle périodique sur cette thématique.

CARACTÉRISATION ET SEGMENTATION DES RISQUES CLIMATIQUES

LES RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques sont les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les incendies de forêt, les tempêtes, etc. ; Les risques physiques impliquent les risques pour les infrastructures, l'impact sur les opérations, la disponibilité de l'eau et des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (GIEC, 2020⁴⁵). La fréquence et l'intensité des risques physiques varient considérablement et sont difficiles à prévoir. Les conséquences financières de ces événements peuvent être très importantes. En effet, les risques liés au climat ont entraîné des pertes de l'ordre d'environ 5 200 milliards de dollars entre 1980 et 2018.

Modèle d'évaluation intégrée (IAM)

Les modèles IAM sur le changement climatique sont des outils qui rassemblent des types d'informations très différents (données climatiques, données économiques, données écologiques) dans un cadre cohérent à l'intention des chercheurs et des décideurs. Les facteurs sociaux et économiques qui déterminent les émissions de gaz à effet de serre (GES), les cycles biogéochimiques et la chimie atmosphérique qui déterminent l'avenir de ces émissions, ainsi que l'effet des émissions de GES sur le climat et le bien-être humain doivent être pris en compte.

Pour notre analyse IAM du changement climatique, nous utilisons le modèle REMIND (Regionalized Model of Investment and Development) fourni par MSCI. Il est conçu pour fournir des informations sur les impacts à long terme de plusieurs scénarios de réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et le développement économique. Par rapport à d'autres modèles, nous avons choisi ce modèle IAM car nous estimons qu'il reflète mieux les différences régionales, les détails technologiques, les facteurs socio-économiques et les rétroactions climatiques que nous considérons comme les plus réalistes dans le monde actuel.

Les données prennent en compte un scénario de transition ordonnée, c'est-à-dire une transition harmonieuse et bien coordonnée vers des pratiques et des politiques durables. Cela s'oppose à une transition désordonnée, qui implique un manque de coordination et de stabilité dans les efforts mondiaux.

Pour analyser notre exposition au risque physique, nous avons choisi un scénario de réchauffement de 3 °C (REMIND NGFS NDC Current Policies)

Ce graphique montre l'exposition de chaque portefeuille à différents types de risques physiques. Les scores peuvent être compris entre 1 (faible) et 100 (élevé). Un score élevé indique que le portefeuille est plus exposé aux risques physiques. Le score représente une exposition moyenne pondérée du portefeuille, mais vise à montrer quels portefeuilles sont les plus exposés à certains types de risques. Il est particulièrement utile pour comprendre comment nos fonds se classent les uns par rapport aux

⁴⁵ Pour plus d'informations, suivez ce lien : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf

autres. Nous avons également ajouté une exposition moyenne à l'échelle de l'entreprise, calculée à partir du total des actifs sous gestion de l'entreprise.

3 Degree Scenario	Carmignac Credit 2027	Carmignac Credit 2029	Carmignac Credit 2031	Carmignac China New Economy	Carmignac Portfolio Flexible Bond	Carmignac Emergents	Carmignac Portfolio Asia Discovery	Carmignac Portfolio EIM Debt	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Carmignac Absolute Return Europe	Carmignac Global Active	Carmignac Portfolio Global Bond	Carmignac Portfolio GrandChildren	Carmignac Portfolio Grande Europe	Carmignac Portfolio Human Xperience	Carmignac Investissement	Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	Carmignac Patrimoine	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Carmignac Portfolio Sustainable Bond	Carmignac Sécurité	Carmignac Portfolio Tech Solutions	Carmignac Portfolio Absolute Return Europe	Carmignac Portfolio émergents	Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	Carmignac Portfolio Investissement	Carmignac Portfolio Patrimoine	Carmignac Portfolio Sécurité	FP Carmignac Emerging Markets	FP Carmignac European Leaders	FP Carmignac Global Bond	FP Carmignac Global Equity Compounds	AVERAGE
Transition risk total	-7%	-8%	-8%	2%	-13%	1%	-1%	-10%	2%	-1%	-1%	-10%	0%	0%	0%	0%	-3%	-3%	-1%	-3%	-10%	0%	-1%	1%	-1%	0%	-3%	-10%	1%	0%	-8%	0%	-3%
Physical risk total	1%	0%	-1%	-2%	-1%	-11%	-2%	-1%	-11%	-1%	-2%	-4%	-1%	-1%	-1%	-4%	-2%	0%	-2%	-1%	-1%	0%	-1%	-11%	-1%	-4%	0%	-1%	-11%	-1%	-3%	-1%	-3%
Value at risk total	-8%	-8%	-9%	0%	-14%	-10%	-3%	-11%	-9%	-2%	-3%	-13%	-1%	-1%	-2%	-4%	-5%	-4%	-3%	-4%	-11%	-1%	-2%	-10%	-2%	-4%	-4%	-11%	-10%	-1%	-11%	-2%	-6%
Coverage	68%	66%	66%	87%	73%	83%	68%	55%	83%	92%	95%	44%	100%	94%	100%	92%	93%	88%	70%	70%	70%	98%	90%	83%	89%	92%	88%	70%	83%	95%	47%	100%	81%

Source : Source : Carmignac, sur la base des données MSCI au 31/12/2025. Les scores présentés ci-dessus reflètent uniquement une mesure ponctuelle de la composition du portefeuille telle qu'elle se présentait au 31/12/2025. Les données indisponibles ne sont pas prises en compte dans les totaux. Les positions suivantes sont exclues du calcul en raison de leur inéligibilité : les produits dérivés, les liquidités, les instruments souverains, etc.

Les vents extrêmes et les chutes de neige extrêmes sont, en moyenne, les catégories de risques physiques auxquelles nos fonds sont les plus significativement exposés. Les événements de vents extrêmes comprennent les tornades, les tempêtes et d'autres phénomènes météorologiques similaires, dont l'intensité et la fréquence devraient augmenter avec la hausse des températures mondiales. Les épisodes de chutes de neige extrêmes, incluant les fortes tempêtes de neige et les périodes prolongées d'enneigement, peuvent également perturber les activités, endommager les infrastructures et affecter les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les régions exposées à des conditions hivernales sévères.

Certains secteurs, tels que l'industrie manufacturière, sont exposés en raison de la localisation de leurs actifs, principalement à Taïwan, au Japon et aux États-Unis. Ces zones incluent des régions déjà affectées par des événements de vents extrêmes et, dans certains cas, par des chutes de neige extrêmes, ainsi que des régions qui devraient être nouvellement exposées à ces risques.

Les épisodes de chaleur extrême comprennent les sécheresses et les vagues de chaleur. Cinq de nos fonds présentent une exposition plus significative à ce type d'événements et sont nettement plus exposés que le reste de notre gamme de fonds. Ces fonds sont axés sur les marchés émergents, leur exposition à ce type de risque physique étant principalement liée à leurs investissements dans les secteurs de la consommation, de l'industrie manufacturière et de la distribution. Ces secteurs sont particulièrement vulnérables aux épisodes de chaleur extrême en raison de leur implantation en Chine, en Inde, au Brésil et à Taïwan. Les portefeuilles davantage orientés vers l'Inde et le Brésil semblent plus exposés à la chaleur extrême. À l'inverse, les portefeuilles davantage orientés vers Taïwan et la Chine restent exposés à la chaleur extrême, mais également aux vents extrêmes.

Le risque d'incendie de forêt est, en moyenne, le type de risque physique auquel nos fonds sont le moins exposés. Le risque d'incendie de forêt a fait l'objet d'une attention médiatique importante ces dernières années, et nous avons mené des analyses afin de comprendre pourquoi ces risques ne semblent pas avoir d'impact significatif sur nos portefeuilles. Une explication possible ressort de l'observation et de l'analyse des valeurs extrêmes du jeu de données, qui concernent principalement des entreprises basées aux États-Unis et en Asie de l'Est, où la localisation des chaînes d'approvisionnement et des bases de clientèle explique ces scores plus élevés. Nos portefeuilles affichent de faibles scores d'exposition, ce qui reflète le

fait que leurs univers d'investissement respectifs ne sont pas fortement exposés au risque d'incendie de forêt.

Les scores présentés ci-dessus reflètent uniquement une mesure ponctuelle de la composition des portefeuilles telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2025. Ces scores pourraient évoluer à mesure que des actifs sont achetés ou vendus au sein des portefeuilles. En outre, ils pourraient également évoluer à mesure que les entreprises dans lesquelles nous sommes investis intègrent les risques physiques liés au climat dans leurs stratégies d'entreprise. Enfin, bien que les impacts réels du changement climatique puissent être anticipés, ils restent encore à se matérialiser pleinement ; l'impact effectif de ces risques physiques pourrait donc évoluer. Ces scores fournissent uniquement une indication des impacts potentiels et ne constituent pas une mesure définitive.

LES RISQUES DE TRANSITION

Les risques liés à la transition désignent les risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut entraîner d'importants changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux liés au changement climatique (GIEC, 2020⁴⁶).

Bien que les risques liés à la transition puissent présenter des niveaux variables de risques financiers, l'ampleur des risques peut être réduite en développant la sensibilisation et la flexibilité. La quantification des risques de transition peut être comprise comme l'analyse d'une gamme complète de résultats.

Nous avons identifié plusieurs mesures du risque de transition à des fins de reporting, notamment l'augmentation implicite de la température, l'exposition au brevet vert et la valeur climatique à risque (Climate Var).

AUGMENTATION IMPLICITE DE LA TEMPERATURE

L'augmentation implicite de la température (ITR) est une mesure prospective de l'alignement des températures pour les entreprises et les portefeuilles. Plus précisément, la méthodologie ITR de MSCI évalue si les entreprises et les portefeuilles sont alignés sur les objectifs de température de l'Accord de Paris.

Dans notre analyse, nous quantifions une hausse implicite de la température en examinant le portefeuille d'un fonds et en évaluant quelle serait l'augmentation moyenne de la température mondiale si les émissions globales reproduisaient le profil d'émissions du fonds. Autrement dit, si l'ensemble de l'économie mondiale se comportait comme les entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi, quel serait l'impact sur les températures mondiales à l'horizon 2050 ?

Le scénario utilisé par MSCI comme donnée d'entrée dans son modèle est un scénario du NGFS. Les résultats de ces scénarios sont produits à l'aide de modèles d'évaluation intégrée (Integrated Assessment Models – IAM) de haute qualité. Les IAM appliqués au changement climatique sont des outils qui rassemblent, dans un cadre cohérent, différents types de données (climatiques, économiques et écologiques). Ces modèles étant open source, ils apportent davantage de transparence à l'évaluation de la hausse implicite de la température (Implied Temperature Rise – ITR) tout en conservant un niveau élevé de sophistication méthodologique. Enfin, ils couvrent l'ensemble des gaz à effet de serre, ce qui peut permettre d'affiner davantage la méthodologie de calcul de l'ITR à l'avenir.

⁴⁶ Pour plus d'informations, suivez ce lien: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf

Type de données construites?	Approche par scénario unique
Comment les scénarios sont-ils sélectionnés ?	Remind NFGS Net Zero 2050
Utilise-t-on des émissions absolues, la capacité de production, ou des unités d'intensité des émissions ?	Emissions absolues
Quels scopes sont inclus ?	Scope 1 et 2
Comment sont quantifiées les émissions de base ?	À partir des données de la fin de l'année 2019 pour correspondre au début de la filière NGFS normalisée le 1er janvier 2020.
Comment sont estimées les émissions prévisionnelles	Grâce au modèle de projection des émissions de MSCI, toutes les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 de l'entreprise sont projetées jusqu'en 2050 sur la base des objectifs climatiques définis par l'entreprise elle-même.
Comment l'alignement est-il mesuré ?	N/A
Comment la métrique de l'alignement est-elle exprimée ?	Quantitativement et par fourchette
Comment les scores au niveau des contreparties doivent-ils être agrégés ?	Au niveau de l'entreprise et du portefeuille

Voici l'alignement des températures implicites pour la gamme de fonds au 31/12/2025

COVERAGE	IMPLIED TEMPERATURE RISE
100%	1.70
100%	1.70
76%	1.73
97%	1.75
90%	1.75
97%	1.76
78%	1.81
62%	1.87
62%	1.92
85%	1.93
85%	1.94
88%	2.05
84%	2.17
97%	2.19
74%	2.21
96%	2.23
97%	2.28
96%	2.29
99%	2.29
99%	2.29
99%	2.29
99%	2.29
100%	2.30
94%	2.44
93%	2.54
91%	2.62
91%	2.62
90%	2.63
88%	2.62
90%	2.69
73%	3.47
96%	3.65
89%	2.27
	AVERAGE

Source : Carmignac, sur la base de données MSCI au 31/12/2025. L'augmentation implicite de la température (*Implied Temperature Rise – ITR*) est calculée selon une approche de moyenne pondérée basée sur les poids d'allocation du portefeuille. Les calculs sont rebasés à la fois au niveau du portefeuille et au niveau de chaque donnée individuelle. Les données indisponibles ne sont pas prises en compte dans les totaux. Les positions suivantes sont exclues du calcul en raison de leur inéligibilité : les produits dérivés, les liquidités, les instruments souverains, etc.

Au 31/12/2025, l'augmentation moyenne de la température était 2.57°C sur la base d'une couverture moyenne de 89%.

BREVET VERT

Score cumulé de tous les brevets à faible teneur en carbone détenus par l'entreprise. Les brevets verts, sont des brevets accordés pour des inventions qui ont des effets bénéfiques sur l'environnement ou qui contribuent au développement durable. Ces brevets couvrent des innovations dans divers domaines tels que les énergies renouvelables, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution, l'agriculture durable, etc. Les avantages des brevets verts sont les suivants

1. Encourager l'innovation : Les brevets verts incitent les inventeurs et les entreprises à développer et à commercialiser des technologies respectueuses de l'environnement. Cela favorise le développement de nouvelles solutions pour relever les défis environnementaux.
2. Protection de la propriété intellectuelle : Les brevets accordent des droits exclusifs à l'inventeur, empêchant d'autres personnes d'utiliser, de vendre ou de fabriquer la technologie brevetée sans autorisation. Cette protection encourage l'investissement dans les technologies vertes en garantissant que les inventeurs peuvent tirer profit de leurs innovations.
3. Avantage commercial : le fait de posséder un brevet vert peut donner aux entreprises un avantage concurrentiel sur le marché. Il leur permet de différencier leurs produits ou services comme étant respectueux de l'environnement, d'attirer des consommateurs soucieux de l'environnement et d'augmenter potentiellement leur part de marché.
4. Possibilités de collaboration et de licence : Les brevets verts peuvent faciliter la collaboration entre les entreprises et les chercheurs qui travaillent sur des technologies environnementales similaires. Des accords de licence peuvent être conclus, permettant le transfert de technologies et de connaissances, ce qui favorise l'innovation et le développement.
5. Impact sur l'environnement : En fin de compte, les brevets verts contribuent au développement et à l'adoption de technologies durables, qui peuvent avoir un impact positif sur l'environnement. Ces technologies peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources, à améliorer l'efficacité énergétique et à atténuer la pollution de l'environnement.

Les scores ci-dessous sont calculés en référence aux scores « Green Patent » déterminés par MSCI. MSCI attribue un score à chaque brevet détenu par les émetteurs de l'univers. Ce score reflète l'évaluation par MSCI de la qualité du brevet, c'est-à-dire que les brevets portant sur des technologies à un stade de développement avancé, susceptibles d'avoir un impact environnemental plus important ou pertinents pour des marchés hautement concurrentiels obtiennent des scores « Green Patent » plus élevés que ceux qui ne présentent pas la même valeur. La valeur pondérée de tous les brevets verts d'un portefeuille de fonds est additionnée pour obtenir un score de brevets verts par portefeuille.

Cela signifie que les fonds ayant des scores Green Patent élevés ont des portefeuilles qui présentent certaines caractéristiques de création de valeur durable à long terme, tandis que ceux ayant des scores plus faibles sont, en moyenne, moins exposés aux entreprises qui investissent dans des brevets verts à forte valeur ajoutée.

Veillez noter que les scores Green Patent indiqués ci-dessous reflètent l'évaluation par MSCI de la valeur des brevets sous-jacents et que Carmignac n'a pas réévalué ni comparé ces scores à sa propre méthodologie d'évaluation ESG.

Les chiffres ci-dessous ne constituent pas des indicateurs définitifs du degré de préparation des entreprises d'un portefeuille à gérer les risques de transition dans leur stratégie commerciale. Tous les brevets ne se traduiront pas nécessairement par un succès commercial ou une transition climatique, et certains portefeuilles comptent plus d'entreprises bénéficiaires que d'autres, ce qui signifie que leur exposition aux brevets verts pourrait être plus élevée. Néanmoins, les indicateurs ci-dessous donnent un aperçu de la mesure dans laquelle les secteurs et les entreprises dans lesquels nous investissons investissent dans la recherche et le développement et se préparent à gérer les risques de transition.



Source : Carmignac, sur la base des données MSCI au 31/12/2025. Les scores présentés ci-dessus reflètent uniquement une mesure ponctuelle de la composition du portefeuille telle qu'elle se présentait au 31/12/2025. Les données indisponibles ne sont pas prises en compte dans les totaux. Les positions suivantes sont exclues du calcul en raison de leur inéligibilité : les produits dérivés, les liquidités, les instruments souverains, etc.

VALEUR A RISQUE CLIMATIQUE (CLIMATE VAR)

La Climate Var est une mesure utilisée pour évaluer les pertes financières potentielles qui pourraient survenir en raison des effets du changement climatique. Elle quantifie la valeur économique potentielle qui est à risque selon différents scénarios climatiques. Cette mesure ne décrit pas le risque comme le ferait la mesure mathématique conventionnelle de la valeur à risque. Elle est fonction du modèle d'évaluation intégrée (MEI) utilisé ainsi que des voies socio-économiques partagées (SSP) adoptées dans le cadre d'une transition ordonnée ou désordonnée. Le modèle d'évaluation intégrée que nous avons choisi pour l'analyse est le modèle REMIND (Regionalized Model of Investment and Development). Il est conçu pour donner un aperçu des impacts à long terme de différents scénarios politiques sur les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et le développement économique. Par rapport à d'autres modèles, nous avons choisi cet IAM car nous pensons qu'il est plus représentatif des différences régionales, des détails technologiques, des facteurs socio-économiques et de la rétroaction climatique que nous considérons comme les plus réalistes du monde d'aujourd'hui. Nous avons choisi d'afficher le SSP2, également connu sous le nom de "voie moyenne", qui décrit un avenir où le monde suit une trajectoire de développement modérée avec une attention équilibrée à la croissance économique, au progrès social et à la durabilité environnementale. Elle suppose une évolution progressive vers des technologies plus propres et plus efficaces, mais reconnaît également la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles. Le PAS2 envisage un monde caractérisé par une croissance démographique modérée, une réduction des inégalités et un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé. Elle vise à trouver un équilibre entre le développement économique et la gestion de l'environnement. Nous optons pour une transition ordonnée, c'est-à-dire une évolution harmonieuse et bien coordonnée vers des pratiques et des politiques durables, par opposition à une transition Jouent un rôle actif dans la reconnaissance, mesurer et l'atténuation de la contribution de leurs activités au changement climatique, conformément aux objectifs fixés par l'accord de Paris désordonnée, qui implique un manque de coordination et de stabilité dans les efforts déployés à l'échelle mondiale

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT LIÉE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète et ses populations, et représente une source majeure de risque systémique pour les économies mondiales et les marchés financiers.

Notre approche de l'engagement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons peut prendre plusieurs formes :

- **Individuelle** : réunions d'engagement bilatérales ;
- **Collaborative** : par exemple dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+ ;
- **Auprès des pouvoirs publics** : par exemple par l'intermédiaire des PRI.

Nous attendons de chaque société en portefeuille qu'elle :

1.

**Jouent un rôle
actif dans la
reconnaissance,
mesurer et
l'atténuation de la
contribution de leurs
activités au
changement
climatique,
conformément
aux objectifs fixés par
l'accord de Paris**

RECONNAÎTRE : Nous attendons des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'ils comprennent et reconnaissent la contribution de activités au changement climatique. Cela inclut l'étendue des externalités négatives que leurs entreprises produisent sur l'environnement.

MESURER : Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles mesurent les émissions produites par leurs activités et, dans la mesure où elles le peuvent, qu'elles commencent à inclure les émissions de carbone de scope 3. Les émissions de dioxyde de carbone sont classées dans les trois catégories suivantes : scope 1 (émissions directes de leurs activités), scope 2 (émissions indirectes de leurs activités) et scope 3 (émissions indirectes de leurs activités c'est-à-dire en amont et en aval de leur chaîne de valeur), comme l'indique le protocole sur les gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol).

ATTÉNUER CONFORMÉMENT À L'OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS : L'objectif de l'Accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2, de préférence 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels⁴⁷. Depuis la conclusion de l'Accord de Paris, un nombre croissant d'entreprises ont revu leurs ambitions à la hausse et se sont engagées à atteindre des objectifs environnementaux ambitieux, y compris souvent des objectifs "net zéro". Bien que nous encourageons toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles⁴⁸ d'ici 2050, nous attendons de cet engagement qu'il soit suffisamment transparent et solide. Cela signifie qu'elles doivent :

- Expliquer clairement la portée des activités incluses dans leur engagement - en particulier si les émissions de scope 3 sont incluses. Expliquer le type d'émissions de GES couvertes, c'est-à-dire le dioxyde de carbone et d'autres GES ou le dioxyde de carbone uniquement.

⁴⁷ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

⁴⁸ « Zéro émission nette » signifie simplement que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions restantes présentes dans l'atmosphère étant réabsorbées, par les océans et les forêts par exemple. » <https://www.un.org/fr/climatechange/net-zero-coalition>

2.

Contributeur au développement d'une économie bas carbone

- Fixer des objectifs à court et à moyen terme afin de fournir aux investisseurs des informations suffisantes et de les rassurer sur la manière dont ils entendent atteindre leur objectif ambitieux de zéro émission nette à long terme, parallèlement à d'autres mesures de corroboration (par exemple, l'affectation des capitaux, les rémunérations liées aux objectifs de transition).
- Idéalement, nous aimerions que ces objectifs soient "fondés sur la science", c'est-à-dire alignés sur ce que la science climatique la plus récente considère comme approprié pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Il convient de noter que les objectifs fondés sur la science n'incluent pas l'utilisation de compensations. La validation des objectifs fondés sur la science par l'initiative Science-Based Targets (SBTi)⁴⁹ apporte un confort supplémentaire grâce à des garanties indépendantes aux investisseurs concernant la solidité des objectifs fixés.
- Nous encourageons toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons à publier volontairement des rapports conformes aux recommandations de la TCFD⁵⁰.

- a) En plus de s'attaquer aux risques d'émissions que leurs activités directement ou indirectement (scope 1, 2 et 3), les entreprises devraient également chercher à saisir les opportunités d'une transition vers une économie à faible carbone.
- b) Elles devraient également veiller à ce que leurs activités restent en phase avec l'évolution de la réglementation en la matière (par exemple, la tarification et les taxes sur le carbone) et la demande des consommateurs. Ceci est important car le manque de compréhension et de préparation d'une entreprise face aux implications d'une économie à faible émission de carbone est un facteur important. De compréhension et de préparation aux implications de la transition pour leurs activités commerciales peut créer un risque d'"actifs échoués"⁵¹.
- c) Bien que nous nous concentrons sur le risque lié au changement climatique, ce n'est pas le seul sujet environnemental qui revêt une importance fondamentale pour nous en tant qu'investisseur. Nous pensons que les actions des entreprises dans lesquelles nous investissons doivent tenir compte de leur l'impact plus large sur

⁴⁹ <https://sciencebasedtargets.org/>

⁵⁰ <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

⁵¹ Concept introduit par Carbon tracker : Il est désormais généralement admis que les actifs échoués sont des actifs qui, à un moment donné avant la fin de leur durée de vie économique (telle qu'elle est supposée au moment de la décision d'investissement), ne sont plus en mesure de produire un rendement économique (c'est-à-dire d'atteindre le taux de rendement interne de l'entreprise), en raison de changements liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone (demande/prix plus faibles que prévu). En d'autres termes, les actifs dont la valeur est inférieure aux prévisions en raison des changements liés à la transition énergétique. <https://carbontracker.org/terms/stranded-assets/>

l'environnement, y compris la biodiversité, l'eau, les déchets et la déforestation étant donné qu'ils sont tous liés.

3.

Prendent en considération leur exposition aux risques physiques et de transition liée au changement climatique sur le long terme et l'impact potentiel de ces risques sur l'entreprise

Conformément aux recommandations de la TCFD, nous attendons de nos entreprises investies :

- Qu'elles soient transparentes concernant les risques de transition⁵² vers une économie bas carbone et les risques physiques du changement climatique sur l'entreprise⁵³.
- Qu'elles entreprennent des analyses de scénarios⁵⁴. Cela permet à l'entreprise de mieux comprendre les risques et les opportunités de la transition, en particulier compte tenu des incertitudes autour de ce sujet.

⁵² 2017 TCFD report, page 5 : "La transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone peut impliquer de vastes changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux afin de répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique. En fonction de la nature, de la rapidité et de l'orientation de ces changements, les risques liés à la transition peuvent représenter des niveaux variables de risques financiers et de réputation pour les organisations."

⁵³ 2017 TCFD report, page 6 : "Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être liés à des événements (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques) dans les schémas climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, telles que des dommages directs aux actifs et des impacts indirects dus à l'interruption de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des organisations peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et les changements de températures extrêmes affectant les locaux, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins en transport et la sécurité des employés des organisations."

⁵⁴ (22) 2017 TCFD report, page 25 : "Les scénarios permettent aux organisations d'envisager comment l'avenir pourrait se présenter si certaines tendances se poursuivent ou si certaines conditions sont remplies. Dans le cas du changement climatique, par exemple, les scénarios permettent à une organisation d'explorer et de comprendre comment diverses combinaisons de risques liés au climat, qu'il s'agisse de risques de transition ou de risques physiques, peuvent affecter ses activités, ses stratégies et ses performances financières au fil du temps".

CONTRÔLE INTERNE ET SENSIBILISATION AUX RISQUES CLIMATIQUES

Plus spécifiquement, en matière de gestion du risque climatique, Carmignac opère également 3 niveaux de contrôle. Ces contraintes sont les suivantes :

1. 

L'équipe d'investissement durable, en collaboration avec l'équipe d'investissement, est chargée de signaler les nouveaux risques pertinents susceptibles de survenir en raison de l'aggravation des impacts du changement climatique. Elle est également chargée de respecter et de mettre à jour les listes d'exclusion qui incluent les entreprises fortement émettrices de CO₂, d'atteindre les objectifs en matière d'émissions de carbone et de dialoguer avec les entreprises sur les émissions de carbone et d'autres informations liées à l'environnement, ainsi que sur les politiques d'atténuation des risques. Les émissions de carbone sont contrôlées au niveau des portefeuilles par le biais du système de gestion des portefeuilles, que les gestionnaires de portefeuille surveillent quotidiennement par rapport à l'indice de référence pour tous les fonds, ainsi que par le biais de START.

2. 

L'équipe Risk Management réalise un contrôle de second niveau visant à s'assurer du respect des contraintes climatiques définies pour les portefeuilles, notamment celles relatives aux émissions de carbone et à l'intensité carbone lorsque celles-ci sont applicables.

3. 

L'approche de l'investissement durable, y compris les rapports sur le climat et le carbone, est intégrée dans l'examen effectué par l'équipe de conformité et de contrôle interne dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle de la conformité.

9

PLAN D'AMELIORATION CONTINUE



Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligatoire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus transversale des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTi, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : <https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview>

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables pour le compte du groupe.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gouvernance en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gouvernance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et cette combinaison nous semble efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement.

Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes :

- 1) les risques ESG
- 2) un thème ESG
- 3) un impact souhaité
- 4) un comportement controversé
- 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale.

Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons effectué 111 engagements au niveau de Carmignac, sur 86 entreprises.



SECTION B

RESUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Carmignac Gestion SA (numéro LEI : X0V79C0OOSCP8T3CJZ56), en tant qu'entité et acteur du marché financier, confirme prendre en compte les principales incidences négatives (PAI) induites par les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, dans le cadre de la gestion de ses produits financiers, tant dans le cadre de la gestion collective que dans le cadre de la gestion discrétionnaire. Nous avons intégré ces informations dans le processus de recherche et d'analyse des investissements sous-jacents.

Au niveau des produits financiers, depuis janvier 2022, Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques de réglementation (RTS) dans le cadre du règlement SFDR de niveau II 2019/2088. Ainsi, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires (16 pour les fonds comprenant des investissements en obligations souveraines) et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable de Carmignac pour leur pertinence et leur couverture. Cette décision a été prise, à l'époque, sous la supervision du Comité de gouvernance ESG de Carmignac et composé de représentants de la direction générale et les indicateurs PAI sont suivis trimestriellement pour tous les fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9⁵⁵. Vous trouverez cette liste d'indicateurs dans la deuxième partie de cette section B.

DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) INDUITES PAR LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le règlement de l'Union européenne relatif à la publication d'informations sur la finance durable (SFDR) vise à garantir que les investisseurs disposent des données dont ils ont besoin pour faire des choix d'investissement conformes à leurs objectifs en matière de développement durable. Pour ce faire, les acteurs des marchés financiers sont tenus d'indiquer si les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte dans leur processus de décision en matière d'investissement. En tant qu'investisseurs responsables, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à atténuer les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de tous les produits financiers lorsque nous investissons pour le compte de nos clients. Nous pensons que tous les investissements ont un impact sur la société et l'environnement. En intégrant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous sommes en mesure de rechercher la performance à long terme en atténuant les risques, en identifiant les opportunités de croissance et en reconnaissant la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'obtenir des résultats positifs pour la société et l'environnement. Notre approche de l'intégration des impacts ESG dans notre processus d'investissement peut être divisée en 4 étapes :



EVITER – Nous évitons les entreprises dont les incidences négatives sont en contradiction avec nos principes et nos valeurs. En raison de leur activité, de leurs normes ou de leur comportement, nous les excluons de notre univers d'investissement. Nous choisissons d'investir uniquement dans des entreprises dont le modèle économique est durable et qui présentent des perspectives de croissance à long terme.



ANALYSER – Nous analysons les impacts ESG de l'entreprise parallèlement aux données financières conventionnelles. Notre système exclusif de recherche ESG nous aide à évaluer l'impact de l'activité d'une entreprise sur le monde - et l'impact du monde sur son activité - afin d'identifier le plus grand nombre possible de risques et d'opportunités.

⁵⁵ Sauf pour notre fonds de Carmignac Private Evergreen



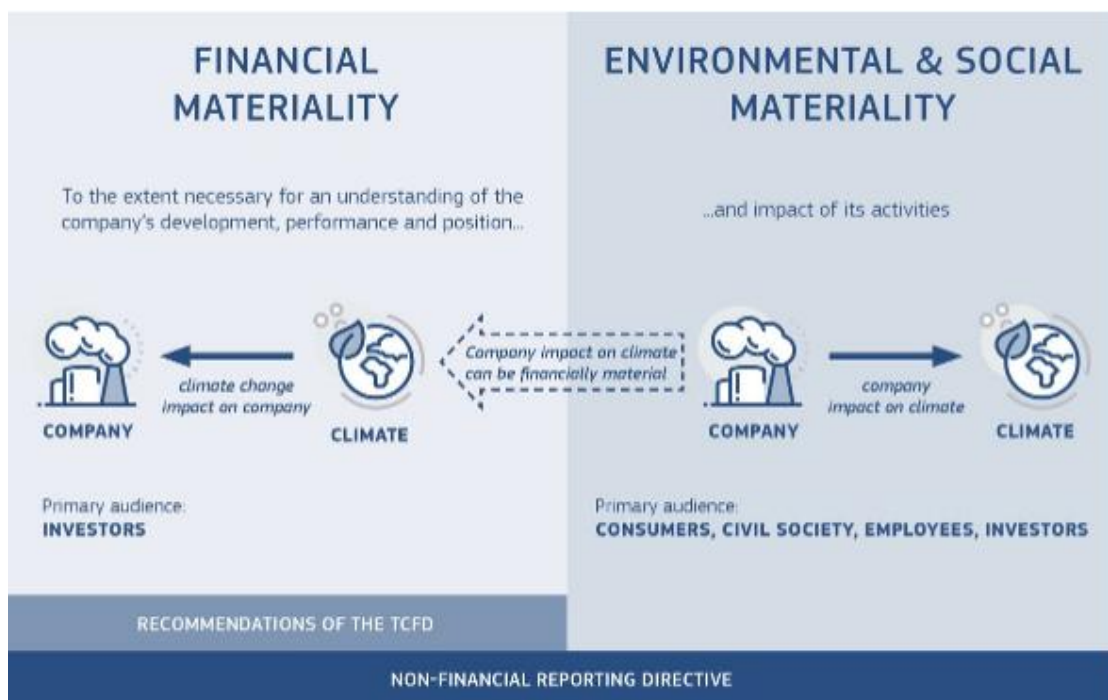
ENGAGER – Nous nous engageons auprès des entreprises sur les questions liées à l'ESG, en tenant compte des données relatives aux principaux indicateurs d'impact négatif. Il s'agit notamment de contribuer à l'instauration de bonnes pratiques, de clarifier notre point de vue ou de demander des comptes à la direction générale lorsque des problèmes se posent.



COMMUNIQUER – Nous communiquons nos actions et nos réalisations à nos clients. Nous assurerons une transparence totale en ce qui concerne les PAI au niveau des fonds, principalement par le biais de notre site web, où nous publions la documentation, les rapports et les politiques des fonds, ainsi que les points de vue de nos experts.

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À PRIORISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Carmignac Gestion SA estime que le suivi et la hiérarchisation de l'impact des questions environnementales et sociales sur les décisions d'investissement et de l'impact de ces investissements sur les questions environnementales et sociales font partie de notre devoir en tant qu'investisseur responsable.



* Financial materiality is used here in the broad sense of affecting the value of the company, not just in the sense of affecting financial measures recognised in the financial statements.

Source : Commission européenne, "Lignes directrices relatives à la communication d'informations sur le climat", 2019.

Les impacts sur le climat ne sont qu'une partie de la prise en compte nécessaire des indicateurs de durabilité. Carmignac estime que les indicateurs liés aux droits sociaux et humains sont également utiles pour évaluer l'impact matériel d'une entreprise ou d'une entité souveraine sur ses communautés. Mesurer les incidences négatives des activités d'une entreprise ou de ses biens et services (et par conséquent les investissements de Carmignac dans cette entreprise) est une tâche complexe, en particulier savoir où s'arrêter dans la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise et quel niveau de transparence et de précision peut être atteint. Le 30 mars 2023, les représentants de la direction générale

de toutes les entités juridiques du Groupe, a formellement approuvé les déclarations et politiques sous-jacentes ci-dessous.

Dans le cadre de notre processus d'investissement et sous la supervision de l'équipe d'investissement durable, nous donnons la priorité à certains indicateurs en fonction de l'industrie et de la géographie de l'entreprise. La plupart des indicateurs de performance sont déjà intégrés dans notre plateforme de recherche START, qui classe les entreprises en fonction des indicateurs ESG les plus significatifs dans leur groupe de pairs.

Recherche des données nécessaires

MSCI propose des solutions d'investissement intégré à impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) et a été désigné par Carmignac pour la génération initiale des rapports PAI afin de fournir les indicateurs conformément aux règles et définitions RTS, sur la base de leur méthodologie et d'une combinaison de données de sources d'entreprises et d'estimations pour l'année 2025. Grâce à ce service, Carmignac a également eu accès à un outil de reporting en ligne qui lui a permis de suivre l'évolution des PAI au cours de l'année.

Collecte de données

À la fin de chaque trimestre, les avoirs des portefeuilles sont téléchargés dans l'outil web MSCI pour le calcul des PAI. Obligations d'entreprise, dette souveraine et les actions sont couvertes, à l'exclusion des produits dérivés et des liquidités. Aucun effort n'est nécessaire pour consolider les informations sur les indicateurs de performance obligatoires et facultatifs.

Identification des valeurs disproportionnées

Des rapports sont téléchargés en format Excel pour un usage interne, y compris les performances de l'indice de référence du fonds concerné, afin d'identifier les impacts négatifs potentiels par rapport à une allocation générale au marché.

Vérifications de la cohérence

Prise en compte de la marge d'erreur pouvant être expliquée par :

1. la nature évolutive des données communiquées par les entreprises,
2. l'évolution des méthodes d'estimation et de calcul des fournisseurs de données externes et
3. la couverture des données externes.

L'équipe d'investissement durable examine minutieusement la cohérence des rapports et des données et discute des résultats avec les gestionnaires de portefeuille concernés afin de définir et de hiérarchiser les plans d'action (y compris les engagements potentiels avec l'entreprise).

Couverture

Les données PAI peuvent ne pas couvrir la totalité des actifs du portefeuille d'un fonds, ce qui conduit à des résultats incomplets. En outre, certaines mesures du PAI peuvent nécessiter des approximations ou des hypothèses si des données complètes ne sont pas disponibles, ce qui ajoute de l'incertitude

Analyse de matérialité

L'objectif est d'identifier les risques les plus importants. Réflexions et questions relatives aux résultats du PAI :

- Considérons-nous que les résultats indiqués dans le rapport sont proches de la réalité (estimation, mesure adéquate, comparaison avec des pairs et des points de référence) ?
- Les risques sont-ils matériels pour l'entreprise, l'environnement, la société ?
- Les risques peuvent-ils être évités ?
- Pouvons-nous influencer les actions de l'entreprise ?
- Ces risques sont-ils inhérents aux activités de l'entreprise ?

Une fois les PAI identifiées et classées par ordre de priorité en coordination avec le gestionnaire de portefeuille concerné, l'équipe d'Investissement Durable met en œuvre le plan d'action défini.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les actions clés résultant de l'analyse PAI seront menées conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Nous avons identifié les trois thèmes suivants comme étant importants pour l'ensemble des portefeuilles et des sociétés détenues : Climat, Responsabilisation et Leadership. Ces thèmes sont liés aux principales incidences négatives et ne peuvent être traités de manière isolée. Notre équipe d'investissement durable s'engage sur ces thèmes avec les impacts négatifs identifiés par le processus de suivi des PAI. De plus amples informations sont disponibles dans notre [document sur nos attentes en matière d'ESG](#).

Après l'analyse des PAI, si une entreprise investie est déjà incluse dans le plan d'engagement trimestriel, l'équipe d'investissement durable confirmera l'exactitude des actions déjà définies et contrôlera l'engagement.

Après l'analyse des PAI, s'il s'avère que l'entreprise doit être ajoutée au plan d'engagement, l'équipe d'investissement durable déterminera les objectifs de l'engagement avec le membre concerné de l'équipe de gestion de portefeuille et agira en conséquence.

Dans le cas de certaines entreprises bénéficiaires d'investissements, si certains PAI sous-performant sont jugés mineurs en termes de matérialité, l'entreprise n'est pas ajoutée au plan d'engagement. Néanmoins, l'équipe d'investissement durable, en coordination avec l'équipe de gestion du portefeuille, utilisera le suivi trimestriel pour évaluer toute détérioration ou la nécessité d'une action supplémentaire.

L'équipe d'investissement durable suivra les PAI sur une base historique afin d'identifier les tendances et d'évaluer la cohérence des actions entreprises. Les résultats du suivi seront partagés avec les gestionnaires de portefeuille concernés afin d'assurer la continuité et la prise de conscience de l'évolution des impacts négatifs, tout en veillant à ce que des mesures adéquates soient prises.

Un engagement peut conduire à un désinvestissement, conformément au principe de notre politique d'engagement, si aucune réduction appropriée de l'indicateur PAI n'est identifiée sur plus d'une période. L'engagement est dûment signalé dans l'outil d'engagement de START⁵⁶, la plateforme de notation ESG propre à Carmignac.

L'analyse et les actions menées feront l'objet d'un rapport annuel au Groupe de gouvernance ESG afin d'assurer une supervision adéquate de la direction générale.

RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales pour évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat. Nous évaluons les violations au moyen d'une analyse exclusive et avec l'aide de fournisseurs externes afin d'en déterminer la gravité. Un processus d'engagement renforcé est appliqué aux entreprises qui enfreignent gravement ces principes. Si ce processus d'engagement renforcé, qui peut durer jusqu'à trois

⁵⁶ START (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) : Le système ESG propriétaire START combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de normalisation et de communication de certains indicateurs ESG par les entreprises publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent pas être pris en considération. Les scores ESG attribués dans START sont compris entre A et E, A étant le score ESG le plus élevé. START fournit un système centralisé dans lequel l'analyse et les perspectives propres à Carmignac concernant chaque société sont exprimées, indépendamment des données externes agrégées, si celles-ci sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : https://www.carmignac.co.uk/en_GB/responsible-investment/in-practice-4744

ans, n'aboutit pas au changement souhaité, Carmignac exclura la société de son univers d'investissement. Les deux indicateurs PAI suivants font l'objet d'un suivi trimestriel et permettent d'identifier les violations potentielles des normes internationales et peuvent déclencher des engagements avec les entreprises :

1. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
2. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

INDICATEURS PAI ET MÉTHODOLOGIE

Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur les indicateurs et les méthodes de calcul des données fournies par MSCI.

1. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies et exploitées telles qu'elles sont divulguées par les entreprises et estimées par MSCI ESG Research. En l'absence d'informations sur les émissions de Scope 1 et 2, nous fournissons une estimation des émissions de Scope 1 et 2. Dans tous les cas, nous nous appuyons sur les émissions estimées du Scope 3 pour des raisons de cohérence, car il existe actuellement de grandes différences dans la manière dont les entreprises estiment leurs propres émissions du Scope 3. MSCI ESG Research utilise une approche uniforme combinant les émissions en amont et en aval. Veuillez noter que lorsque les valeurs des données des Scope 1, 2 ou 3 ne sont pas divulguées ou estimées, respectivement, pour une entreprise, nous ne calculons pas la valeur des émissions totales des Scope 1+2+3 (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123).

Méthode de calcul

Émissions de GES de Scope 1

Somme des émissions de carbone - Scope 1 (tCO₂e) des entreprises du portefeuille (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_1) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible incluant les liquidités (EVIC_EUR) de l'entreprise.

Émissions de GES de Scope 2

Somme des émissions de carbone - Scope 2 (tCO₂e) des entreprises du portefeuille (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_2) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la valeur d'entreprise la plus récente de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

Émissions de GES de Scope 3

Somme des émissions totales du Scope 3 des entreprises du portefeuille (tCO₂e) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_TOTAL) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la valeur d'entreprise la plus récente de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

Total des émissions de GES

Somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

2. EMPREINTE CARBONE

Méthode de calcul

Somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

3. INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES)

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de GES des entreprises par million d'euros de chiffre d'affaires (t/million d'euros de chiffre d'affaires) (CARBON_EMISSIONS_SALES_EUR_SCOPE123_INTEN). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %.

4. EXPOSITION AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

MSCI ESG Research fournit la mesure suivante pour l'exposition d'une entreprise aux activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce du pétrole et du gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique : ACTIVE_FF_SECTOR_EXPOSURE. L'exposition active aux combustibles fossiles est "Oui" si l'un des critères ci-dessous est rempli :

- Production de pétrole et de gaz - revenus maximaux > 0
- Revenus du négoce de pétrole et de gaz > 0 %.
- Production de charbon thermique - revenus > 0
- Distribution de charbon thermique - Implication = Oui
- Production de charbon métallurgique Recettes > 0
- Distribution de charbon métallurgique - Implication = Oui
- Stockage du charbon métallurgique - Implication = Oui
- Réserves de charbon métallurgique - Implication = Oui

Méthode de calcul

La somme des poids des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles (ACTIVE_FF_SECTOR_EXPOSURE) est égale à Oui.

5. CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE NON RENOUVELABLE

Pour ce PAI, le traitement des données de MSCI ESG Research est additif et implique plusieurs couches de validation conçues pour détecter les anomalies. L'approvisionnement en données est une combinaison d'extraction de données automatisée et de collecte de données manuelle. Les données brutes sont collectées auprès d'environ 300 sources publiques représentant jusqu'à 2 millions d'articles et 1 million de documents d'entreprise par an. Pour gérer cette échelle, MSCI ESG Research utilise des outils pilotés par l'IA pour détecter si des données pertinentes sont divulguées dans des documents d'entreprise spécifiques et fournit une classification des sources d'information et des communiqués de presse détectés comme contenant des données pertinentes. Le processus d'assurance qualité pour les données d'entrée comprend la validation des données brutes spécifiques à l'émetteur/au titre, y compris le sentiment, l'association, le flux et la validation du double fournisseur. Dans la mesure du possible, nous utilisons une méthode de validation à deux fournisseurs, où les mêmes données sont collectées indépendamment par différentes sources/analystes à partir des mêmes sources ou de sources comparables. Pour les données

dérivées provenant d'ensembles de données propriétaires de MSCI ESG Research, le processus implique une validation spécifique au contexte, y compris des facteurs individuels, des transformations simples et des modèles de prévision. Pour les données de sortie, y compris les notations et les analyses, le processus implique une validation au niveau de l'émetteur et du titre. Pour superviser les mises à jour des données, divers comités de gouvernance assurent un niveau d'examen supplémentaire en cas de modifications importantes des données ou des modèles. Ces comités de gouvernance sont composés d'experts en recherche et en contenu de MSCI ESG Research.

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'entreprise Pourcentage de consommation et de production d'énergie non renouvelable (PCT_NONRENEW_CONSUMP_PROD). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture du pourcentage de consommation et de production d'énergie non renouvelable est inférieure à 100 %.

6. INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR À FORT IMPACT CLIMATIQUE

MSCI ESG Research fournit les facteurs suivants en fonction du PAI 6 : intensité de la consommation d'énergie (GWh / millions d'euros de chiffre d'affaires) ; intensité de la consommation d'énergie (GWh / millions d'USD de chiffre d'affaires) ; code de la section NACE ; consommation totale d'énergie (GWh). Il convient également de noter qu'en raison du manque de données disponibles sur l'intensité de la consommation d'énergie au niveau de l'activité, MSCI ESG Research fournit l'intensité de la consommation d'énergie par entreprise. La définition de "secteur à fort impact sur le climat" s'appuie sur le règlement de l'UE 2019/2089 (règlement de référence de l'UE sur le climat) et se réfère aux 9 sections NACE suivantes : A. Agriculture, sylviculture et pêche ; B. Industries extractives ; C. Industrie manufacturière ; D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E. Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ; F. Construction ; G. Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles ; H. Transports et entreposage ; L. Activités immobilières.

Les clients peuvent utiliser les codes des sections de la NACE (NACE_SECTION_CODE) pour cartographier les données relatives à l'intensité de la consommation d'énergie des entreprises dans les secteurs à fort impact climatique. Les facteurs des codes NACE sont configurés pour être transmis aux filiales, ce qui est cohérent avec l'approche appliquée au GICS® ⁵⁷. Les clients peuvent choisir d'activer la cartographie des filiales pour la NACE, mais nous les avertissons que si certaines filiales appartiennent au même secteur que leurs parents, ce n'est pas le cas pour d'autres, et que la valeur de l'activation de la cartographie des filiales peut donc être remise en question. Nous n'empêchons pas les clients d'activer l'héritage pour la NACE, mais nous ne leur recommandons pas de le faire.

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité de la consommation d'énergie de l'entreprise (GWh / millions d'euros de chiffre d'affaires) (ENERGY_CONSUMP_INTEN_EUR) par secteur à fort impact climatique (code de section NACE (NACE_SECTION_CODE) A, B, C, D, E, F, G, H et L). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture de l'intensité de la consommation d'énergie est inférieure à 100 %.

⁵⁷ Le Global Industry Classification Standard (GICS) a été développé par MSCI et Standard & Poor's, qui en sont les propriétaires exclusifs. "Global Industry Classification Standard (GICS®)" est une marque de service de MSCI et Standard & Poor's.

7. ACTIVITÉS AYANT UNE INCIDENCE NÉGATIVE SUR LES ZONES SENSIBLES DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ

MSCI ESG Research fournit l'indicateur OPS_PROT_BIODIV_CONTROVS comme indicateur principal correspondant au PAI 7. Cet indicateur identifie une entreprise dont les activités sont situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui est impliquée dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement. MSCI ESG Research fournit également deux autres indicateurs : OPS_PROT_BIODIV_AREAS et ENVIRONMENT_LAND_FLAG, qui servent de mesures sous-jacentes ou de données d'entrée pour l'indicateur principal.

Respectivement, ces mesures indiquent 1) si une entreprise possède, loue ou gère des sites opérationnels dans des zones protégées ou des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées, ou dans des zones adjacentes à ces zones, selon les déclarations de l'entreprise, et 2) si une entreprise a été impliquée dans des controverses liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles, selon les estimations basées sur la méthodologie MSCI ESG Controversies. Les controverses en cours les plus graves impliquant directement l'entreprise reçoivent un drapeau rouge. Les controverses très graves partiellement résolues ou celles impliquant indirectement l'entreprise, ou encore les controverses graves (mais pas les plus graves) reçoivent un drapeau orange. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la méthodologie MSCI ESG Controversies and Global Norms. La valeur "Oui" est renvoyée pour cet indicateur lorsque :

La valeur de l'indicateur OPS_PROT_BIODIV_AREAS est "Oui"

ET

La valeur de l'indicateur ENVIRONMENT_LAND_FLAG est "Rouge" ou "Orange" Dans tous les autres cas, la valeur de cet indicateur est "Non divulgué" ou vide, selon le cas.

Méthode de calcul

Somme des poids des entreprises dans le portefeuille qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement (OPS_PROT_BIODIV_CONTROVS) égale Oui.

8. EMISSIONS DANS L'EAU

Lors de la collecte des données relatives aux émissions dans l'eau (tonnes métriques) ou aux émissions dans l'eau pour la mesure WATER_EM_EFF_METRIC_TONS, les informations examinées sont les émissions directes de nitrates, les émissions directes de phosphates, les émissions directes de pesticides et les émissions directes de substances prioritaires qui ont été rejetées dans des masses d'eau. Il convient de noter que les émissions dans l'eau sont différentes des rejets dans l'eau et des eaux usées non traitées. Les valeurs incluses seront uniquement les données sur les émissions dans l'eau telles que déclarées par les entreprises, concernant les polluants ou les effluents réels et non le volume d'eau contaminée ou les mesures de la qualité de l'eau. Si plusieurs polluants dans l'eau sont divulgués, MSCI ESG Research agrégera les valeurs.

Méthode de calcul

Somme des émissions dans l'eau (tonnes métriques) des entreprises du portefeuille (WATER_EM_EFF_METRIC_TONS) pondérée par la valeur de l'investissement dans une entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

9. RATIO DE DECHETS DANGEREUX⁵⁸

MSCI ESG Research recueille trois principaux points de données d'entrée pour les déchets dangereux et les déchets non recyclés : le total des déchets, les déchets dangereux et les déchets recyclés. Comme pour la consommation d'énergie, les entreprises communiquent généralement les données en valeurs absolues, mais certaines d'entre elles le font dans un format différent qui nécessite des calculs supplémentaires. Exemples de rapports sur les déchets et de collecte de données :

- En pourcentage :
 - Prenons l'exemple d'une entreprise X qui déclare sa consommation totale de déchets en 1 000 tonnes métriques et son taux de déchets non dangereux de 30 %. Le calcul effectué pour obtenir la valeur du total des déchets dangereux sera le suivant :
 - Total des déchets non dangereux : $1\,000 \times 30\% = 300$ tonnes métriques
 - Total des déchets dangereux : $1\,000 - 300 = 700$ tonnes métriques
- En décomposition :
 - Prenons l'exemple d'une entreprise Y qui déclare un total de déchets dangereux de 2 500 kilogrammes et un total de déchets non dangereux de 800 kilogrammes. Les deux sources seront agrégées pour obtenir un total de déchets de 3 300 kilogrammes.
- Différence d'unité de mesure :
 - Considérons que l'entreprise Z déclare ses déchets dangereux totaux en tonnes métriques et ses déchets non dangereux totaux en kilogrammes. Pour calculer le total des déchets, les deux répartitions par source doivent avoir la même unité de mesure afin d'obtenir la valeur totale. Les tonnes métriques seront converties en kilogrammes et vice-versa.

Il a été observé que les entreprises divulguent souvent le total des déchets et la ventilation correspondante des déchets dangereux et non dangereux. À titre de contrôle de qualité, aucun de ces types de déchets, recyclés, dangereux ou autres, ne doit être supérieur au total des déchets. Il convient de noter que nous ne vérifions pas que les catégories de déchets déclarées par les entreprises couvrent toutes les directives pertinentes. Nous recueillons les données telles qu'elles ont été déclarées et n'avons pas d'autres informations sur les types de catégories de déchets saisis et déclarés par les entreprises.

Méthode de calcul

Somme des déchets dangereux (tonnes métriques) des entreprises du portefeuille (HAZARD_WASTE_METRIC_TON) pondérée par la valeur de l'investissement dans une entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

10. UTILISATION DE L'EAU ET RECYCLAGE (FACULTATIF)

Méthode de calcul

Somme des intensités en eau recyclée des entreprises du portefeuille (m3/EUR ventes min) (RECLM_WATER_INTENS_VALUE) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible incluant les liquidités (EVIC_EUR) de l'entreprise.

⁵⁸ Radioactive waste is currently only captured where reported as part of hazardous waste disclosures.

11. VIOLATIONS DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DE L'ONU OU DES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE POUR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES

MSCI ESG Research fournit deux indicateurs correspondant au PAI 10 : Conformité du travail - Large⁵⁹ et « Company Summary - Overall Flag », tous deux estimés sur la base de la méthodologie MSCI ESG Controverses et normes internationales. Le facteur "Company Summary - Overall Flag" indique si une entreprise fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, ainsi que la gravité de l'impact social ou environnemental de la controverse. Il est à noter que le cadre des controverses ESG recoupe entièrement les domaines d'impact négatif couverts par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. MSCI ESG Research propose également un écran dédié au Pacte mondial des Nations unies (UNG) pour un sous-ensemble de controverses ESG relatives aux 10 principes de l'UNG. Cet écran n'est pas inclus ici, car tous les aspects liés aux violations du Pacte mondial des Nations unies sont déjà pris en compte dans les controverses répertoriées par l'OCDE.

Méthode de calcul

La somme du poids des entreprises dans le portefeuille qui ont une violation très grave du Pacte mondial des Nations unies (OVERALL_FLAG = Rouge).

12. ABSENCE DE PROCESSUS ET DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU ET DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Ce PAI a pour but de recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes et des efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les principes directeurs de l'OCDE ne comportent pas de liste officielle de signataires, ni de liste exhaustive de tous les paramètres requis pour le contrôle de la conformité aux politiques et l'établissement de rapports. L'UNG, en revanche, exige de ses membres qu'ils rendent compte chaque année des efforts qu'ils déploient pour assurer le respect de la politique. En règle générale, ce rapport comprend l'assurance de l'entreprise concernant les politiques et lignes directrices internes disponibles, les initiatives visant à aligner les opérations sur les principes de l'UNG, etc. MSCI ESG Research fournit donc la métrique MECH_UN_GLOBAL_COMPACT en ce qui concerne le statut de signataire de l'UNG des entreprises, qui se traduit par l'obligation de fournir une mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de la politique.

Méthode de calcul

Somme du poids des entreprises dans le portefeuille qui n'ont pas de preuve de l'existence d'un mécanisme de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (MECH_UN_GLOBAL_COMPACT) est égal à Pas de preuve).

13. ÉCART DE RÉMUNÉRATION NON AJUSTÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le SFDR RTS définit l'"écart de rémunération non ajusté" comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des salariés masculins et celle des salariés féminins, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés masculins. En ce qui concerne la publication des données, on constate toutefois un manque de cohérence dans la méthodologie utilisée pour mesurer et communiquer les informations relatives à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes sur les différents marchés et dans les différentes entreprises (par exemple, si la mesure s'applique à tous les

⁵⁹ Les versions précédentes des normes techniques réglementaires (RTS) faisaient référence aux principes de l'OIT pour le PAI 10. La version finale des RTS de la SFDR a élargi la référence au-delà des conventions du travail pour inclure le Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE. Nous avons conservé l'indicateur "Politique de diligence raisonnable en matière de travail (OIT)" pour une utilisation transitoire par nos clients, mais veuillez noter que nous pourrions supprimer ce facteur à l'avenir.

sites ou seulement à certains sites - par exemple, de nombreuses entreprises ne communiquent que sur la main-d'œuvre britannique puisque cette publication est obligatoire au Royaume-Uni), ajustées ou non ajustées à la fonction, à la période de rémunération (annuelle, mensuelle, horaire).

Les entreprises publient généralement les données sous la forme suivante

- le salaire moyen des hommes et des femmes ;
- le ratio de rémunération entre les hommes et les femmes en décimales, en chiffres ou en pourcentage
- l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en pourcentage de la rémunération masculine (standard) ou de la rémunération féminine (non standard).

Pour faciliter les comparaisons, nous normalisons les différentes façons dont les entreprises déclarent l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes afin d'utiliser la même fonction (Rémunération masculine - Rémunération féminine) / Rémunération masculine.

Comment interpréter les valeurs de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ?

- un pourcentage positif indique qu'en règle générale, ou dans l'ensemble, les femmes ont un salaire ou des primes inférieurs à ceux des hommes
- un pourcentage négatif indique qu'en général, ou dans l'ensemble, les employés de sexe masculin ont un salaire ou des primes inférieurs à ceux des employés de sexe féminin.
- un pourcentage nul ne révèle aucun écart entre le salaire ou les primes des hommes et des femmes (ou il y a égalité de salaire et de primes dans l'ensemble). Cette situation est très improbable, mais elle pourrait exister dans le cas d'un écart de salaire médian (point médian) entre les hommes et les femmes, lorsqu'un grand nombre d'employés sont concentrés dans la même classe de salaire).

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes (GENDER_PAY_GAP_RATIO). Les poids du portefeuille sont normalisés lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %.

14. DIVERSITÉ DES SEXES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MSCI ESG Research fournit le facteur Female Directors Percentage (FEMALE_DIRECTORS_PCT) mappé sur le PAI 13, qui représente le pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes, calculé sur la base des données déclarées par les entreprises. Pour les entreprises ayant un conseil d'administration à deux niveaux, le calcul est basé sur les membres du conseil de surveillance uniquement.

Note : selon la mise à jour de la SFDR du 2 février 2021, ce facteur remplace le facteur retiré Diversité des genres au sein du conseil (FM_BOARD_RATIO), qui représentait le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes au sein du conseil. Les données d'entrée utilisées pour ce facteur retiré sont les mêmes que celles utilisées pour le facteur "Pourcentage d'administrateurs féminins".

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage d'administratrices (FEMALE_DIRECTORS_PCT). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture de la diversité des genres au sein du conseil d'administration est inférieure à 100 %.

15. L'EXPOSITION À DES ARMES CONTROVERSÉES

MSCI ESG Research fournit le facteur Exposition aux armes controversées, c'est-à-dire les mines terrestres, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques (CONTRO_WEAP_CBLMBW_ANYTIE) en tant que valeur calculée sur la base des données déclarées par les

entreprises. Remarque : le lien avec l'industrie comprend la propriété, la fabrication ou l'investissement. Les mines terrestres n'incluent pas les produits de sécurité connexes.

Méthode de calcul

Somme des poids des entreprises dans le portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées (mines terrestres, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ((CONTRO_WEAP_CBLMBW_ANYTIE) égal à Oui).

16. RATIO EXCESSIF DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (FACULTATIF)

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille des entreprises ayant un ratio de rémunération CEO-to-employee (CEO_EMP_PAY_RATIO_RECENT). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture du ratio PDG/employés est inférieure à 100 %.

17. INTENSITÉ DES GAZ À EFFET DE SERRE (SOVERAINS ET SUPRANATIONAUX)

MSCI ESG Research fournit le facteur intensité GES pays (CTRY_GHG_INTEN_GDP_EUR) mappé sur le PAI 15, sur la base de données déclarées. Les facteurs sous-jacents sont les suivants :

- Émissions de GES (tonnes d'équivalent CO₂) (CARBON_GOVERNMENT_GHG) : Émissions totales de GES dans un pays, représentées en termes de tonnes d'équivalent CO₂. Six gaz à effet de serre, considérés dans le cadre du protocole de Kyoto, sont pris en compte pour ce point de données : le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre. (Source : EDGAR).
- PIB nominal (USD) (CARBON_GOVERNMENT_GDP_NOMINAL_USD) : Ce point de données représente le PIB nominal d'un pays en USD. (Source : World Development Indicators (WDI), Central Intelligence Agency (CIA)).
- Le taux de change utilisé pour convertir le PIB nominal de l'USD en EUR est tiré directement de la Banque mondiale - moyenne annuelle du taux EUR USD (données mensuelles).

18. VIOLATIONS SOCIALES (SOVERAINS ET SUPRANATIONAUX)

Ce PAI fait référence aux "pays investis soumis à des violations sociales telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale". Sur la base de notre examen de l'interprétation de la métrique par les acteurs des marchés financiers, et afin d'éviter tout parti pris politique, MSCI ESG Research utilise la liste des sanctions de l'UE (GOVERNMENT_EU_SANCTIONS) comme référence aux États souverains impliqués dans des violations sociales. Veuillez noter que la liste des sanctions de l'UE comprend des entités souveraines figurant sur la liste unilatérale des sanctions de l'ONU. Bien que nous collections et examinons les données en interne, nous ne publions pas actuellement d'informations détaillées sur les raisons de l'introduction de sanctions spécifiques de l'UE. Ces raisons peuvent inclure (i) des sanctions strictement liées à des violations des droits de l'homme, à un conflit social ou politique en cours, et (ii) des sanctions liées au terrorisme, à la prolifération nucléaire, à une menace pour la souveraineté ou à une fraude gouvernementale, qui impliquent toutes des violations sociales. Pour les cas spécifiques, il est recommandé de se référer aux actes juridiques de l'UE détaillant les raisons de l'introduction de sanctions.

RAPPORT TYPE PAI

Vous trouverez ci-dessous les performances des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025 ainsi que les données 2024, basées sur les données moyennes de fin de trimestre, du portefeuille :

Indicateurs PAI ⁶⁰	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Valeur		Couverture	
		2025	2024	2025	2024
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES (tonnes)	531,591.57	552,129.93	94%	89%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES (tonnes)	104,061.51	110,199.08	94%	89%
Scope 3 GES	À partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES (tonnes)	6,528,265.24	6,170,914.91	94%	89%
Total GES	Total émissions GES (tonnes)	7,226,702.50	6,764,290.64	94%	89%
Empreinte carbone	Empreinte carbone (t/1 million d'euros investis)	452.87	490.92	94%	89%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises (t/million d'euros de chiffre d'affaires)	815.65	937.08	94%	94%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9%	11%	94%	94%
Part de la consommation/pr production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation/production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	62%	64%	93%	83%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.27	0.31	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	-	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.93	1.01	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.33	0.37	93%	89%

⁶⁰ Source: MSCI, Carmignac au 31.12.2025

Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.83	1.60	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	2.42	2.61	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.14	0.18	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.09	0.07	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	1.47	2.09	93%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.69	0.86	93%	89%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0.07	0.09	94%	92%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.04	0.01	7%	1%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.59	9.31	93%	74%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0.00	10%	10%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les	0%	0%	96%	95%

des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	entreprises multinationales				
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2%	0%	94%	91%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	13%	84%	59%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	34%	34%	94%	93%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	0%	95%	93%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	218.82	153.42	72%	69%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	283.29	276.34	93%	90%
Violations de normes sociales (souverain)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0.25	1.50	93%	90%

DISCLAIMER

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations figurant dans le présent document peuvent être partielles. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les KIDs (Documents d'Informations Clé). Les prospectus, KIDs, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - F - 75001 Paris Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676 CARMIGNAC GESTION Luxembourg City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549



CARMIGNAC GESTION

24 place Vendôme, 75001 Paris, France

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion d'investissement

approuvée par l'AMF. Société
anonyme au capital social de 13

500 000 €

RCS Paris B 349 501 676.

www.carmignac.com